

**Faculté de droit et de criminologie
École de criminologie**

Le phénomène de masculinisation des prisons :

**Le corps incarcéré à l'origine d'une
transformation physique et psychologique, en
proie à l'homogénéisation des subjectivités et
au renforcement de la représentation
stéréotypée de la figure identitaire masculine**

Auteur : Martinelli Maréva

Promoteur : Devresse Marie-Sophie

Année académique 2023-2024

Master en criminologie à finalité spécialisée : criminologie de
l'intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

*À Marie-Sophie Devresse,
promotrice de ce mémoire,
pour son temps, son écoute et ses conseils avisés.*

*À Jérôme Englebert et Chloé Branders,
pour leur expertise et leur contribution aux données empiriques.*

*Aux personnes qui ont participé à la réalisation de ce mémoire,
pour leur expérience de terrain.*

*À ma famille,
pour leurs encouragements et leur bienveillance.*

À chacun, je présente mes remerciements et ma reconnaissance.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	9
Partie 1. Méthodologie.....	12
1.1. Prémices méthodologiques	12
1.2. Type de recherche	12
1.3. Type de données.....	13
1.4. Méthodes de recueil de données	13
1.5. Les hypothèses.....	14
1.6. Recueil de littérature.....	15
1.7. Terrain de recherche.....	15
1.8. Données recueillies	17
1.9. Analyse des données.....	17
1.10. Rétrospection de la recherche	17
Partie 2. Contextualisation : étude de la masculinité en prison, entre adaptation paradoxale et valorisation identitaire	19
Thématisation	19
Chapitre 1. Les prémices de la virilité chez l'homme criminel	20
Chapitre 2. Le corps au sein du dispositif carcéral	23
2.1. Le dispositif	23
2.2. Le dispositif spatial.....	24
2.3. Le corps au sein du dispositif	25
2.4. La déclinaison de l'institution totale de Goffman	26
Chapitre 3. La corporéité	26
3.1. Le Leib et le Korper de Husserl.....	26
3.2. La subjectivité et la carcéralité	28
3.3. La corporéité selon le corps-objet et le corps-sujet	29

Chapitre 4. La géographie du corps en prison	30
4.1. L'imposition de l'espace carcéral	30
4.2. Le défaut de la territorialisation de Deleuze et Guattari.....	31
4.3. La transitionnalité et l'environnement.....	32
4.4. Le difficile investissement subjectif de l'espace	33
4.5. L'investissement subjectif de l'espace cellule	36
Chapitre 5. La spatialité de la surveillance	37
5.1. L'architecture carcérale.....	37
5.2. Les fonctionnalités matérielles spatiales.....	38
5.3. L'importance du dispositif sécuritaire et de la surveillance.....	39
5.3.1 Le panoptique de Bentham	40
5.3.2 L'application du Panoptique par Ducpétiaux en Belgique	41
Chapitre 6. Le vécu d'enfermement	41
6.1. Entre un idéal de responsabilisation des détenus et une perte d'autonomie.....	41
6.2. Le paradoxe de l'empowerment	42
6.3. La désaffiliation comme conséquence de l'incarcération.....	43
6.4. La temporalité secondaire.....	44
6.5. L'adaptation paradoxale.....	45
Chapitre 7. La dénaturation carcérale	46
7.1. La dénaturation carcérale.....	46
Chapitre 8. L'émergence d'un phénomène de masculinité carcérale.....	47
8.1. L'identité masculine.....	47
8.2. Le culte du corps carcéral sous le prisme de la musculation	50
Chapitre 9. Les stratégies d'adaptation, de défense et de résistance	53
9.1. Vers l'émancipation de la subjectivité	53
9.2. La mise en récit de la subjectivité.....	55
Chapitre 10. Le corps comme outil de réappropriation de la subjectivité	56

10.1 Le culte du corps par la musculation	56
10.2. Les tatouages comme moyens de réappropriation identitaire.....	56
10.3. Les activités physiques sélectives valorisantes.....	59
10.4. Le dépassement identitaire par le théâtre et l’imaginaire	60
10.4.1. Le théâtre comme moyen d’expression corporelle	60
10.4.2. La musique et le sentiment d’appartenance	71
10.4.3. Les marques identitaire des murs carcéraux	72
10.5. Le relationnel pour combler l’espace.....	73
10.6. Le rejet de la féminité et de l’homosexualité.....	74
Chapitre 11. Critique analytique	78
Partie 3. Conclusion.....	82
Bibliographie	86
Annexes	96
Expertises scientifiques.....	96

Introduction

En considérant la prison comme un univers relativement masculin en proie à une culture commune identitaire de la masculinité et de la virilité (Rivoal, 2017), la présente étude aborde la thématique de l'adaptation du corps incarcéré dans les limites d'un dispositif strict imposé par la prison. L'objectif de cette recherche est de démontrer la propension des sujets à tendre vers un phénomène de masculinité en raison d'une perte de subjectivité et d'identité (Englebert, 2023). Il semblerait que la prison incite à la recherche d'une nouvelle identité communément valorisée (Szczepaniak, 2016) prônant alors des valeurs dites masculines (Sempé & Bodin, 2015) et viriles (Béjin, 1992) pour se conformer au milieu carcéral.

Parallèlement, si nous supposons que le vécu carcéral relève d'une « expérience subjective de la détention » (Lhuilier, 2007, p.447), alors l'adaptation reste une question paradoxale ; car une adaptation au dispositif peut devenir pathologique quand elle est totale (Englebert, 2019). Cependant, la pathologie de l'adaptation étudiée notamment par Englebert (2019), n'est que très peu abordée présentement. Nous analysons plutôt la question de l'adaptation au travers des stratégies mobilisées par les sujets dans une optique d'enfermement, en se différenciant alors du prisme de la pathologisation en tant que telle, mais en se rapprochant plutôt de la dimension de l'imaginaire (Englebert, 2019).

Cette étude met en exergue les notions de corps carcéral au sens de la phénoménologie. Notre thématique aborde les notions du *Leib* et du *Körper* de Husserl (Dastur, 1999), à envisager les théories winnicotiennes sous le prisme de l'investissement de l'environnement par l'expérience (Janssen, 2016) et à aborder les thématiques du vécu carcéral selon les modalités relatives à la spatio-temporalité (Chamond & al., 2014), aux conséquences de la dénaturation des détenus (Chamond & al., 2014), de leur perte de subjectivité et des stratégies d'adaptation et de résistance du moi via la mobilisation du corps comme outil d'affirmation identitaire et de transformation (Szczepaniak, 2016). Ainsi, nous soutenons l'idéologie selon laquelle la prison détient « (...) une emprise (...) sur l'espace, le temps, et la contention des corps » (Lhuilier, 2007, p.448).

Nous tentons alors de comprendre la géographie (Sibertin-Blanc, 2010) des sujets incarcérés pour aborder la question de la territorialisation et de déterminer dans quelle mesure elle témoigne de la subjectivité. Nous évoquons la territorialisation dans l'optique où elle légifère une compréhension des rapports individuels et sociaux de l'espace d'où émerge l'identification du « moi » (Sibertin-Blanc, 2010, p.226). De manière générale, la territorialisation nous permet d'envisager l'expérience subjective de la détention et d'attester d'une complémentarité entre le dedans et le dehors selon les théories de Winnicott (Janssen, 2016).

Par ailleurs, la particularité de cette thématique est d'y inclure une conception concrète des changements du corps carcéral en analysant la place fondamentale du sport (Szczepaniak, 2016), des activités carcérales et de la marque corporelle (Riout, 2006) en tant que changements observables et quantifiables. De manière générale, l'étude tente de démontrer comment le dispositif sécuritaire impose l'auto-contrôle des corps incarcérés et les alternatives que les détenus semblent mobiliser pour lutter et conserver une part de singularité. Nous verrons également que les détenus masculins ont pour tendance de privilégier une identité relativement masculine et virile (Rivoal, 2017), se différenciant alors de toute étiquette féminisante jugée dévalorisante (Sempé & Bodin, 2015). Dans cette optique, les détenus valorisent et véhiculent l'image stéréotypée de la figure du « mâle » dominant (Sempé & Bodin, 2015).

Au-delà de la conception du corps comme source de changements et d'adaptation subjectivante, nous entamons également une recherche sur le dispositif en tant que moyen architectural de concevoir le rapport à l'espace (Milhaud, 2015). L'architecture est la matrice qui concrétise l'enfermement et rend possible l'isolement (Milhaud, 2015). L'importance de l'architecture prend sens dans notre étude tant elle permet d'appréhender les possibilités d'investissement corporel selon la conception de l'espace pensée pour l'institution carcérale.

En plaçant la masculinité comme objet central de notre étude, les réalités étudiées peuvent être envisagées sous un angle particulier. Supposer la valorisation de l'identité masculine nécessite également de concevoir le difficile vécu de l'homosexualité en prison (Sempé & Bodin, 2015). Il s'agit notamment de déterminer le rôle polysémique de la féminité dans cette dynamique masculine ; à la fois, la femme comme objet de désir et comme

enjeu de séduction entre détenus (Branders et Gauthier, 2023), mais aussi comme source de rejet lorsque le féminin caractérise l'identité d'un détenu (Sempé & Bodin, 2015).

En déterminant comment se forge l'identité carcérale et *in fine*, la conception de la virilité telle qu'elle est définie par Béjin (1992), nous pouvons envisager des perspectives cliniques d'investissements qui permettraient d'accroître les subjectivités et les identités. Ces perspectives cliniques sont étudiées au travers du travail du corps, du tatouage, de l'art et du relationnel, tout en moyennant un rapport étroit avec la subjectivité.

Le choix d'une thématique portant sur la masculinité permet de considérer un phénomène actuel et, pourtant peu abordé sous cet angle, qui remet en question ; d'une part, la logique carcérale qui se veut suffisamment stricte pour contenir les détenus dans un moule prédéfini banalisant, mais d'autre part, qui favorise la perte d'identité, de subjectivité tendant vers l'homogénéisation identitaire des personnes incarcérées (Englebert, 2023).

En ce sens, la limite des perspectives de réinsertion se situerait-elle dans une unité carcérale trop contraignante qui favorise la sécurité au détriment des libertés subjectives ? De manière plus générale, quelles sont les stratégies d'adaptation des détenus afin de conserver une identité socialement valorisée ? Comment envisager l'investissement de la subjectivité quand le corps subit l'enfermement et les limitations corporelles ? Comment les sujets incarcérés peuvent-ils échapper à une identité de suprématie masculine, étant donné le caractère fondamentalement masculin de la prison ?

Ces questionnements posent les bases d'une étude qui se veut suffisamment large pour aborder l'adaptation carcérale de manière générale, mais suffisamment centrée sur la question de la masculinité.

Partie 1. Méthodologie

1.1. Prémices méthodologiques

La présente étude est fondamentalement théorique et éclairée par la réalisation d'entretiens semi-directifs (Chevalier & Meyer, 2018). Il ne s'agit donc pas d'une étude dont le principal matériel réside dans un matériel empirique déterminé. Ce matériel empirique est mobilisé à des fins de complémentarité et d'exemplification des enjeux théoriques recensés par la littérature.

1.2. Type de recherche

L'étude suivante est qualitative ; d'une part justifiée par une non-exhaustivité des résultats de terrain ; d'autre part, riche en précision, réflexion et diversification des données (Point, 2018, p.263). Pour appréhender notre thématique, réaliser une étude de type qualitatif permet d'approfondir le phénomène de masculinité qui anime cette recherche et de lui apporter une signification par la conceptualisation. Le raisonnement déductif (Jeangène Vilmer, 2004) nous permet d'initier des prémices hypothétiques de recherche qui servent de fils conducteurs pour concrétiser le phénomène étudié.

Ainsi, nous supposons que la perte d'identité à l'entrée en prison nécessite un réinvestissement subjectif en termes de spatio-temporalité contribuant à renforcer l'image stéréotypée et de l'hétéronormativité de l'homme. Les indicateurs empiriques nécessitant analyse sont donc ;

- La perte d'identité ;
- L'investissement spatial et temporel ;
- L'architecture carcérale ;
- Le climat carcéral ;
- Les pratiques carcérales valorisées et valorisantes ;
- Le culte du corps ;
- L'utilisation du corps pour investir le dispositif.

Dans le cadre de notre thématique, nous présupposons alors l'existence d'un phénomène dit de « masculinisation » des prisons découlant d'un fondement idéologique où la perte de subjectivité en détention rencontrerait une identité dite « normale » (Chabaud-Rychter & al., 2010, cité par Sempé & Bodin, 2015).

1.3. Type de données

Pour approfondir notre thématique et pouvoir y répondre, nous mobilisons des données théoriques qui contribuent à formaliser un corpus théorique et scientifique, envisageant les perspectives d'adaptation carcérale au niveau sociologique et phénoménologique (Paillé & Mucchielli, 2012, p.31).

Afin de diversifier l'apport théorique au niveau empirique, plusieurs entretiens ont été réalisés dans l'optique d'éclairer la réflexion et nous permettent de bénéficier de données brutes. Ces données sont mobilisées dans le but de questionner les pratiques carcérales, qu'elles soient professionnelles ou vécues. L'analyse de données issues d'entretiens qualitatifs contribue à retranscrire la réalité (Diop Sall, 2022, p.76).

Concrètement, nous procédons par abduction (Catellin, 2004) ; soit, par l'établissement d'une base de connaissances préalables issue d'articles scientifiques, qui rend compte d'un raisonnement logique pour déterminer un phénomène. Après avoir apposé le terme de masculinité pour définir le climat carcéral, il s'agit de déterminer concrètement les pratiques fondatrices de l'identité carcérale.

1.4. Méthodes de recueil de données

Pour procéder au recueil de données, nous avons fait le choix de réaliser des entretiens semi-directifs (Chevalier & Meyer, 2018, p.111). Précisément, ces entretiens, réalisés, à la fois avec des chercheurs en criminologie, des professionnels de terrain et un ancien détenu, ont permis d'aborder des thématiques opportunes quant à notre objet d'étude ; l'objectif primaire de ces entretiens étant de cibler les pratiques et les moyens d'adaptation en prison. L'avantage à réaliser des entretiens semi-directifs est de favoriser l'échange et l'authenticité des discours, les données récoltées sont d'autant plus riches et fournies en termes d'informations (Chevalier & Meyer, 2018). La particularité de cette

étude est de mettre en discussion théorie et expérience, qu'elle soit professionnelle ou subjective.

Dans l'ambition de visualiser au mieux les pratiques menées au sein de la prison, l'entretien semi-directif nécessite l'élaboration de thématiques préétablies permettant de rencontrer l'objet de recherche (Chevalier & Meyer, 2018, p.113).

Ainsi, les thématiques envisagées lors des entretiens sont les suivantes : l'adaptation – l'espace – le temps – le sport – le théâtre – les moyens d'expressions du corps incarcéré – la virilité – la masculinité.

Les entretiens semi-directifs favorisent le développement, suscitent la communication des interlocuteurs (Chevalier & Meyer, 2018). Étant donné que l'étude est principalement étayée par la littérature scientifique apportant des éclairages théoriques suffisants à la compréhension de notre thématique, la réalisation des entretiens permet d'exemplifier et de concrétiser l'aspect théorique.

1.5. Les hypothèses

Le choix d'étudier la thématique de l'adaptation carcérale sous le prisme de la masculinité repose sur deux idées fondatrices : d'une part, le dispositif carcéral suppose l'imposition d'une spatio-temporalité (Chamond & al., 2014) nécessitant une relative adaptation (Englebert, 2019) ; d'autre part, le sujet en proie à l'enfermement cherche des moyens d'habitation (Scheer, 2016) et de réaffirmation identitaire (Sczcepaniak, 2016). Le détenu perdant ainsi sa subjectivité tend à confirmer une identité dite carcérale (Englebert, 2023, p.142).

L'objectif de la recherche est de définir les mécanismes d'adaptation mobilisés par les sujets, notamment via la pratique du sport (Sempé & al., 2007) ou encore du théâtre (Branders, 2018). Le corps ainsi considéré comme un outil stratégique d'adaptation (Sempé & al., 2007), est étudié selon les perspectives d'investissements de l'espace et du temps carcéral (Scheer, 2016). C'est l'architecture du dispositif qui matérialise les dimensions d'espace et de temps (Milhaud, 2015). L'architecture permet l'enfermement des corps, mais contribue aussi à la stigmatisation des sujets incarcérés (Milhaud, 2015).

Concevoir la perte de subjectivité permet d'hypothétiser une tendance des détenus à valoriser une identité physique valorisée, rencontrant l'idéal du « mâle » viril (Sempé & Bodin, 2015).

1.6. Recueil de littérature

En passant par la compréhension de la subjectivité (Englebert, 2019) phénoménologique à l'adaptation carcérale étudiée par Englebert (2023), la littérature nous offre un cadre théorique permettant d'appréhender la thématique en termes d'expérience carcérale. Le recueil de littérature est mobilisé de manière continue dans le corpus rédactionnel et permet l'approfondissement de la recherche sous un panel diversifié de concepts opportuns à l'étude.

Les lectures mobilisées reflètent d'une part, l'imbrication même de la subjectivité au sein de l'enfermement, et d'autre part, les stratégies mobilisées pour redéfinir l'identité en prison, notamment par la musculation (Sczcepaniak, 2016) ou par des activités créatives d'expressions corporelles (Branders, 2018). Dans cette optique, le corps est à envisager en tant qu'objet de changements, de repères et d'investissements.

1.7. Terrain de recherche

Étant donné que le phénomène étudié est relatif à l'institution carcérale, l'ensemble des données sont récoltées ; soit, directement par des professionnels ou des chercheurs expérimentés et impliqués dans le milieu carcéral ; soit par des anciens détenus relatant leur vécu adaptatif. Ainsi, les chercheurs et professionnels de terrain nous fournissent une analyse plutôt constructive des réalités carcérales, alors que les détenus véhiculent un vécu, une expérience subjective de la carceralité (Lhuilier, 2007, p.447).

Cette citation issue d'un article de Zanna (2010) illustre pleinement la finalité méthodologique de cette recherche, « le sociologue se nourrit de la parole de ceux qu'il rencontre et n'est jamais vierge d'intentions, de représentations sur les individus côtoyés au gré de ses recherches » (Zanna, 2010, p.150).

Par souci d'éthique, nous ne nommerons pas les intervenants ayant contribué à notre recherche, excepté pour ce qui est de nos deux chercheurs en criminologie.

Concrètement, pour approcher la thématique d'un point de vue phénoménologique, Jérôme Englebert, docteur en psychologie et professeur universitaire, nous a fourni une expertise basée sur ses recherches menées en prison. Il nous a permis de concevoir l'adaptation sous le prisme de la subjectivité moyennant l'inscription de données phénoménologiques d'espace et de temps. Il nous informe également sur ce qu'il appelle la pathologie de l'adaptation en prison. Afin d'illustrer l'investissement de l'espace en prison, Chloé Branders, docteur en criminologie et professeur universitaire, témoigne de l'expérience théâtrale des détenus en détention. Dans son écrit « *Je suis détenu. Les expressions subversives des comédiens incarcérés* » (2018), Branders entrevoit le vécu d'enfermement en termes de l'expérience du jeu ; soit, d'une faculté des détenus à affirmer un discours sur l'institution carcérale dans un espace sécurisant comme celui du théâtre. Branders aborde notamment la question du genre et de l'affirmation identitaire passant par la hiérarchisation sociale et les jeux de séduction. Une première intervenante (assistante pénitentiaire en prison) a également pu contribuer à la recherche en répondant à un questionnaire qualitatif sur le climat carcéral.

Dans l'optique première d'obtenir un entretien semi-directif avec un ancien détenu, notre second intervenant nous permet de bénéficier d'un récit sur son vécu carcéral. Son expérience en termes d'adaptation exemplifie l'étude au niveau expérimental. Il est à noter la relative complexité à rencontrer des anciens détenus. Par conséquent, l'ambition de réaliser un certain nombre d'entretiens avec des anciens détenus a été redéfinie afin de s'adonner à une étude plus réalisable.

Afin d'être à même de comprendre le dynamisme carcéral sans avoir eu la possibilité de nous rendre en prison, notre dernière intervenante (directrice de prison) a pu répondre à plusieurs questions concernant l'investissement spatial des détenus en termes d'adaptation et d'activités proposées. L'avantage de bénéficier d'un panorama sur le fonctionnement de la prison est de pouvoir déterminer les mécanismes d'adaptation sur le long terme et d'expérimentation du dispositif.

1.8. Données recueillies

Le corpus de la recherche est nourri de données qualitatives obtenues par les entretiens de terrain. Nous jugeons les données comme suffisantes lorsqu'elles nous permettent d'arriver à saturation, soit qu'aucune information nouvelle ne contribue de manière significative à l'étude (Chevalier & Meyer, 2018, p.121).

Étant donné le caractère fondamentalement théorique de cette étude, les entretiens obtenus permettent de manière suffisante, du moins, pour cette recherche, d'approcher le phénomène étudié et de détenir les clés de compréhension visant à expliquer la masculinisation des pratiques carcérales.

1.9. Analyse des données

Afin de compléter le travail d'analyse bibliographique, les données obtenues sont mobilisées dans un objectif d'exemplification et de confirmation théorique des concepts établis. Les entretiens ne font pas l'objet d'une analyse à part entière, ils contribuent plutôt à exemplifier les apports théoriques voire, à suggérer des points d'intérêts nouveaux en réponse à notre thématique. En pratique, les données récoltées lors des entretiens sont mobilisées de manière continue et nourrissent la compréhension du phénomène.

1.10. Rétrospection de la recherche

Utopiquement, la recherche suivante devait présenter un certain nombre d'entretiens réalisés avec des anciens détenus. Interroger des anciens détenus semblait également plus réalisable en termes de facilités de contacts du fait qu'ils ne sont plus en prison. Par ailleurs, bénéficier d'un récit sur leur vécu aurait d'autant plus contribué à étoffer l'aspect expérimental du phénomène étudié. Néanmoins, ce biais est contrebalancé par la réalisation d'entretiens avec des chercheurs et des professionnels en immersion sur le terrain étudié qui témoignent d'une expérience personnelle exclusive.

L'étude suivante s'adonne à repérer l'aspect masculin de la prison, au travers des pratiques et de l'investissement subjectif ; cependant, un choix est opéré de s'attarder spécifiquement sur les hommes, malgré une ambition à exprimer un rejet de toute féminité

et homosexualité en prison (Sempé & Bodin, 2015). Cet aspect féminin est donc très peu abordé, mais pourrait faire l'objet d'une étude supplémentaire, notamment en comparant l'effet du dispositif sur les pratiques féminines.

La question de l'investissement subjectif est large et peut être appliquée à tous les aspects de la détention. Cependant, la présente étude ne cible que les éléments fondamentaux à la compréhension, ainsi que les activités privilégiées en prison.

Partie 2. Contextualisation : étude de la masculinité en prison, entre adaptation paradoxale et valorisation identitaire

Thématisation

En abordant la phénoménologie du corps carcéral, la présente étude tente d'identifier un phénomène de masculinisation des prisons en déterminant les mécanismes identitaires de types masculins valorisés socialement par les détenus. Notre objet d'étude est donc le suivant ;

Le phénomène de masculinisation des prisons : le corps incarcéré à l'origine d'une transformation physique et psychologique, en proie à l'homogénéisation des subjectivités et au renforcement de la représentation stéréotypée de la figure identitaire masculine.

Étudier le phénomène de masculinisation des prisons permet d'interroger le dispositif dans son ensemble et de mettre en avant l'identification de phénomènes sociaux, tels que l'identité masculine en prison (Sempé & Bodin, 2015), le besoin d'appropriation de l'espace (Scheer, 2016), la relative exhibition de la virilité (Rivoal, 2017), l'accès aux activités physiques et à la musculation (Szczepaniak, 2016), la place du tatouage comme moyen d'expression corporelle (Riout, 2006) ou encore, la place de la féminité et de l'homosexualité dans les prisons (Guenichon, 2011).

La masculinisation sous-entend un climat relativement masculin et physique contribuant à valoriser une certaine figure sociologique de la masculinité et de la virilité (Sempé & al., 2007). La continuité de cette recherche s'attache à démontrer qu'au-delà de la réalité carcérale, les logiques de la stigmatisation et du genre prévalent toujours et s'appliquent au travers des activités en détention.

Par ailleurs, cette recherche permet notamment de mettre en évidence les rapports d'exclusion qui peuvent découler des normes sociales intégrées par les détenus de genre masculin. En valorisant une figure type du détenu « mâle », les individus dérogeant à cette conception sociale, se voient généralement confrontés à l'exclusion, voire à l'isolement (Sempé & Bodin, 2015).

Concevoir la masculinité comme une réponse à l'adhésion au dispositif carcéral, c'est également interroger la place de la subjectivité et l'investissement de la prison par un détenu. Au sens de la phénoménologie, la subjectivité est la substance propre à un sujet qui permet l'appropriation de l'espace et déploie les capacités de territorialisation (Englebert, 2019).

Chapitre 1. Les prémices de la virilité chez l'homme criminel

« Le crime fait entrer, à sa seule évocation, sur une autre scène. Cassure de la temporalité : c'est le temps de l'acte extrême, hors temps et hors scène, qui a ensuite à être qualifié par le discours social » (Assoun, 2004, p.23).

Pour penser la figure du criminel et de l'acte criminel, il faut attester du rôle de la communauté pour ce qui est considéré comme punissable socialement (Assoun, 2004, p.24). Presque instinctivement, le criminel renvoie à quelque chose de péjoratif, de négatif, pourtant, il fascine (Assoun, 2004, p.24). « (...) la réalité du crime, ce n'est pas seulement cette violence brute sur le corps, mais un événement qui touche au symbolique, de transgression » (Assoun, 2004, p.24). À la question de la transgression de la communauté, s'ajoute la question de la dangerosité du criminel ; il est perçu comme un « (...) individu dangereux non seulement par ses « voies de fait », mais comme détenteur d'un secret relatif au collectif » (Assoun, 2004, p.24).

Le criminel devient une figure à part entière de l'homme, une image qui questionne, « le réel du crime d'une part, la force de la transgression d'autre part sont tels que le discours social fait passer le criminel du côté de l'imaginaire, ce qui le rend, comme monstre, tolérable » (Assoun, 2004, pp.24-25). Avec les théories du « criminel-né » de Cesare Lombroso (1835-1909), les spécificités du criminel deviennent tangibles et observables. En ce sens, au 19^{ème} siècle, la criminalité était envisagée selon des théories organicistes et sociologiques (Faugeras, 2009, p.57). Sur la base de ses recherches, Lombroso était à même « (...) de trouver et de relever les signes pathognomoniques du criminel né, du fou moral ou de la prostituée née » (Faugeras, 2009, p.57). La physiologie des sujets devenait un facteur d'anomalie (Faugeras, 2009, p.58). Lombroso recensait les

caractéristiques physiques qui permettraient, par exemple, de différencier une femme délinquante d'une prostituée ;

(...) l'asymétrie de la face, le strabisme, la physionomie virile et la physionomie mongolique se rencontrent plus nombreuses chez les délinquantes que chez les prostituées, les oreilles à anse sont chez les délinquantes de très peu inférieures à celles des prostituées (Lombroso, 1895, cité par Faugeras, 2009, p.58).

La « virilité » semble déjà être un indicateur du degré de criminalité à l'époque des théories de Lombroso. La catégorisation du criminel dépendait d'éléments biologiques et sociologiques observables, souvent très révélateurs d'une physiogonomie masculine ; mâchoire prononcée, arcades sourcilières importantes, mais aussi, présence de tatouages, ... (Renneville, 2005). Lombroso théorise ainsi le « type criminel » (Ferrari, 2001, p.87).

La psychanalyse permet, en une certaine mesure, de s'éloigner de la théorie du « criminel-né » de Lombroso, en se rapprochant d'une étude du criminel portée sur la « personnalité criminelle », il devient alors possible de distinguer « le criminel d'occasion », « le criminel d'habitude » et le « criminel par passion » (Assoun, 2004, p.26).

Caire (2022) dans sa recherche sur « La répartition de la criminalité en fonction du sexe », aborde la question de la représentation genrée et stéréotypée du crime et du criminel. Elle révèle que statistiquement, la criminalité masculine est plus importante que la criminalité féminine ; par conséquent, « le sexe d'un individu aurait donc une incidence sur son rapport à la délinquance, de même qu'il a un impact sur son éventuelle victimisation » (Caire, 2022, p.72). Caire (2022) s'attarde à concevoir la réalité d'une criminalité genrée, c'est-à-dire, qui évoque une forme de masculinité dans tout ce qui a trait à la criminalité. Il n'est pas ici question d'émettre le constat selon lequel la criminalité est masculine, mais que statistiquement, les hommes commettraient plus de crimes que les femmes (Caire, 2022).

Dans son étude, Caire (2022) recense les données qui permettent d'apporter un degré de compréhension dans cette distinction statistique entre les crimes commis par les hommes et ceux commis par les femmes. De manière générale, les femmes issues de certains

milieux semblent moins enclines à tomber dans la délinquance que les hommes (Caire, 2022, p.73). Les crimes commis par les femmes sont également plus spécifiques aux infractions liées à la maternité (Caire, 2022, pp.73-74). Certaines hypothèses tentent d'envisager le faible taux de représentation des femmes au niveau de la criminalité. Entre une possible dissimulation de la délinquance féminine, une faiblesse du sexe féminin dans la commission d'infractions, un rôle maternel de la femme ou un élan paternaliste favorable, l'explication de la criminalité féminine suppose l'ébauche d'une tentative de compréhension de la criminalité (Caire, 2022, pp.74-76).

Catégoriser le criminel de monstre (Assoun, 2004) et lui apposer une certaine physiogonomie (Faugeras, 2009), c'est lui reconnaître une image stéréotypée et désubjectivée, « l'individu disparaît avec sa subjectivité propre » (Ferrari, 2001, p.85). Le stéréotype agit comme une généralisation souvent péjorative et représentative d'un groupe, il renvoie à une identité (Ferrari, 2001, p.85). « Le stéréotype remplit donc parfaitement la fonction de renforcer les liens du groupe ; c'est pourquoi on affirme que la fonction du stéréotype n'est pas cognitive mais préservatrice » (Ferrari, 2001, p.86). La finalité d'un stéréotype est d'assurer « (...) une fonction de conservation du groupe » (Ferrari, 2001, p.86). Cette catégorisation permet l'affirmation d'une identité, une distinction entre soi et autrui (Ferrari, 2001, p.86).

Au niveau de la prison, le groupe de sujets incarcérés permet de rencontrer la notion stéréotypée de l'homme criminel. « Plus une société est rigide et conservatrice, plus grande en sera la zone d'influence des stéréotypes » (Ferrari, 2001, p.86) ; le dispositif carcéral ou l'institution totale au sens de Goffman (1968) (Mary & al., 2006) rendent compte de cette perméabilité et de cette rigidité qui exacerbent l'influence des stéréotypes entre détenus. Cette idéologie selon laquelle une société rigide exacerbe les stéréotypes nous permet de penser l'émergence d'une identité masculine dominante et virile (Sempé & Bodin, 2015) en prison.

Nous verrons donc que les détenus tentent de retrouver une identité lors de leur détention qui semble confirmer une identité stéréotypée de la virilité (Guenichon, 2011) et de la masculinité (Rivoal, 2017). Dans cette optique, l'affirmation d'une identité masculine en détention contribue d'une part, à encourager une image stéréotypée de l'homme criminel (Ferrari, 2001, p.88) et d'autre part, à confirmer finalement dans une moindre mesure, les

théories de Lombroso. En effet, « les textes de Lombroso peuvent être lus de nos jours par rapport à la formation d'un véritable stéréotype physique » (Ferrari, 2001, p.88).

D'une certaine façon, envisager la figure de l'homme criminel à l'heure actuelle, c'est le percevoir « (...) par l'imaginative » (Ferrari, 2001, p.89) ; soit, d'un défaut de perception du sujet par sa subjectivité, mais plutôt par le savoir qu'on lui applique (Ferrari, 2001, p.89).

Une fois qu'un individu est un criminel, voilà que le stéréotype du criminel s'impose, et tout le savoir se déverse sur le sujet en le transformant et en lui faisant jouer à son insu la parodie du « type criminel » (Ferrari, 2001, p.89).

La théorisation d'une figure masculine presque stéréotypée de l'homme criminel, nous permet de conceptualiser la masculinité des détenus pour la suite de notre étude.

Chapitre 2. Le corps au sein du dispositif carcéral

2.1. Le dispositif

La notion de dispositif renvoie au cadre qui englobe une série de normes de conduites valorisées et instaurées de manière disciplinaire au sein d'un même fonctionnement globalisant et structurant.

Foucault a ainsi montré comment, dans une société disciplinaire, les dispositifs visent, à travers une série de pratiques et de discours, de savoirs et d'exercices, à la création de corps dociles mais libres qui assument leur identité et leur liberté de sujet dans le processus même de leur assujettissement (Agamben, 2006, p.32).

Au niveau carcéral, le dispositif est donc une structure qui promeut une adaptation des corps incarcérés afin de concevoir un idéal d'incarcération propice pour chaque individu. Le dispositif carcéral impose un modèle de conduite qui régule non seulement la vie au sein de la prison, mais également les rapports sociaux qui s'y déroulent. Mary,

Bartholeyns et Béghin (2006) explicitent dans leur article sur la prison en Belgique, que la réalité carcérale contemporaine est départagée entre l'émergence d'une reconnaissance des droits et de l'autonomie des détenus et par un dispositif qui doit conserver une posture ferme et autoritaire (Mary et al., 2006, p. 389). En adéquation avec leur affirmation, l'enjeu actuel est de déterminer si les détenus devraient être à même de bénéficier de plus d'autonomie et de droits leur permettant de s'exprimer, sachant que cette reconnaissance risque de mettre à mal la discipline et le dispositif carcéral. En d'autres termes, comment le dispositif pourrait-il maintenir un objectif disciplinaire strict tout en reconnaissant des droits de contestation aux détenus et leur garantir plus de responsabilisation ? Cette question est abordée dans la suite de la recherche en étudiant plus particulièrement la notion d'*empowerment* et le pouvoir d'agir qu'elle suppose (Deutsch, 2015).

Considérer le dispositif signifie inévitablement prendre en compte le rôle crucial de l'institution relative à la prison. Goffman parle d'*institution totale* (Mary et al., 2006), soit, d'une structure se suffisant à elle-même dans l'optique où elle prend en charge les besoins primaires des individus. Par conséquent, l'individu inséré dans l'institution carcérale se verrait être confronté à perte identitaire, d'autonomie et de symbolique (Chamond & al., 2014, p.675). L'imposition d'une nouvelle identité justifie également la recherche de moyens d'expression afin de valoriser l'identité perdue. C'est généralement la recherche d'assurer une identité qui motive les détenus à se diriger vers des activités plutôt physiques et à opérer certains changements corporels que nous aborderons prochainement.

2.2. Le dispositif spatial

La notion de dispositif peut être appréhendée au niveau de la spatialité (Milhaud, 2015). Les conceptions architecturales de Bentham (1748-1832) et Ducpétiaux (1804-1868) conditionnent l'agencement de l'espace comme outil de surveillance et par conséquent, contribuent à la docilité des corps incarcérés (Milhaud, 2015, p.155). C'est par une conception innovante de l'espace, que la logique sécuritaire peut être efficiente, dans l'optique où les détenus finissent par internaliser la surveillance continue (Milhaud, 2015, p.155). Au-delà de la conception architecturale de la prison, le dispositif spatial est porteur de fonctions hiérarchiques et les pratiques socialement valorisées par les acteurs dominants (Milhaud, 2015, p.157). Concrètement,

L'espace n'est donc pas isolé du réseau hétérogène que constitue le dispositif, mais bien au contraire un de ses éléments essentiels : agencement qui relie, opérateur de traduction, et support de délégation matériel et idéal, l'espace offre une entrée féconde pour comprendre le dispositif (Milhaud, 2015, p.157).

2.3. Le corps au sein du dispositif

Étudier le dispositif nous permet de comprendre dans quelle mesure sa substantialité interfère avec le rapport au corps et au sujet ; ainsi, « le dispositif s'inscrit donc dans une relation de pouvoir, ou, plutôt que d'être inscrit dans cette relation, il lui donne sa substance » (Englebert, 2023, p.134). Le dispositif est « (...) un mode de gestion, d'organisation et de gouvernance » (Englebert, 2023, p.135). Il est qualificatif de la subjectivité, car il conditionne existentiellement le sujet, il crée alors une « subjectivité carcérale » (Englebert, 2023, p.135).

Le dispositif contient les corps, il crée l'existence des sujets (Englebert, 2023, p.136). En prison et selon ce qui nous intéresse pour approfondir notre thématique, il est pertinent de concevoir la tendance du dispositif à contenir les corps et à les rendre dociles (Englebert, 2023, p.136).

Le corps répond à la subjectivité implémentée par le dispositif, par rapport auquel le sujet, pour son bien et le bien de tous, pour sa sécurité et celle d'autrui, est réduit à un *ersatz*, un sujet sans subjectivité et dont l'unicité est générique et égale à celle de tous les autres. Son identité est d'être détenu. (Englebert, 2023, p.136).

Cette citation, extraite d'une étude d'Englebert (2023) traitant la question du corps en détention, permet d'initier notre recherche à la question de l'unicité identitaire des détenus et, par conséquent, à la valorisation d'une identité masculine commune résultant du dispositif.

2.4. La déclinaison de l'institution totale de Goffman

Après avoir défini le dispositif et de sa tendance à agir sur les corps et les subjectivités (Englebert, 2023), intéressons-nous à la notion d'institution totale d'Erving Goffman (1922-1982) et de sa relative porosité.

De la notion d'institution totale (1968) à la reconnaissance de responsabilisation des détenus, le concept Goffmanien perd de sa substance (Mary & al., 2006). L'amélioration des conditions en détention et la possibilité d'adhérer à des activités témoignent d'une malléabilité du dispositif (Mary & al., 2006). Néanmoins, l'amenuisement de la notion d'enfermement, dû notamment à la surpopulation, aux rapports sociaux carcéraux et à la normalisation du passage en prison, ne semble pas impacter de manière significative l'institution totale au sens de Goffman (1968) (Mary & al., 2006). L'isolement, la surveillance et les limitations restent des éléments qualificatifs de l'institution carcérale. Cependant, envisager actuellement la prison en tant qu'institution totale reste un principe à nuancer, dans l'optique où les détenus sont de plus en plus exposés à la responsabilisation (Dufaux, 2010).

Il semble pourtant intéressant de s'attarder sur le concept d'institution totale dans le sens où elle rend tangible la notion d'enfermement et de contrainte des corps dans une spatio-temporalité (Chamond & al., 2014, p.674). Le phénomène étudié, étant lié à la question de l'investissement du corps des détenus, ne peut être envisagé sans concevoir comment l'institution contribue à redéfinir les dynamiques sociales et spatio-temporelles des détenus.

Chapitre 3. La corporéité

3.1. Le *Leib* et le *Körper* de Husserl

Afin d'envisager la question du vécu carcéral et du rapport au corps des sujets, passons par la théorisation phénoménologique du *Leib* et du *Körper* de Edmund Husserl (1859-1938).

En conceptualisant le *Leib*, Husserl (1913) définit la corporéité charnelle (Dastur, 1999, p.81). Le *Leib* est ainsi référencé comme le rapport « (...) d'une chair à une autre chair »

(Dastur, 1999, p.80), la reconnaissance de cette corporéité permet d'appréhender les sensations et les mouvements du corps (Dastur, 1999, p.81). Le *Leib* est à envisager sous le prisme de l'immédiateté, soit de la disposition totale de soi à soi (Chamond & al., 2014, p.674). À l'inverse, le *Körper*, représente alors l'objectification du corps physique (Dastur, 1999, p.91). C'est par la reconnaissance du *Körper* que le sujet peut reconnaître autrui dans sa réalité charnelle (Dastur, 1999, p.80).

Le sujet incarcéré est alors contraint dans un temps et un espace imposé, le corps est confronté à un conflit d'appropriation (Chamond & al., 2014, p.674) et un défaut d'appréhension d'autrui (Dastur, 1999, p.82). Autrement dit, « dans le cas de l'appréhension de l'autre, ce qui est présenté, c'est le corps de l'autre, qui est immédiatement perçu comme corps vivant, comme *Leib*, c'est-à-dire comme similaire à mon propre corps » (Dastur, 1999, pp.90-91). Pour concevoir la relation à autrui, le sujet doit reconnaître l'existence « (...) d'une similarité charnelle entre moi et l'autre » (Dastur, 1999, p.91). Pour reconnaître autrui comme une seconde chair vivante au sens du *Leib*, le sujet doit faire « l'expérience perceptive » de l'autre (Dastur, 1999, p.91).

Lorsque Paul Ricoeur (1984) énonce *l'intention éthique*, il définit le pôle du « je » comme indicateur qui suppose la liberté en première personne (Ricoeur, 1984, p.62). En ce sens, l'émancipation de sa liberté passe inéluctablement par l'affirmation de soi ; soit, se reconnaître une disposition à penser en « je » (Ricoeur, 1984). La reconnaissance d'un « je » en tant qu'instance subjectivante induit la reconnaissance d'un « tu » relatif à l'autre, d'une réciprocité entre sa liberté et celle d'autrui (Ricoeur, 1984). Ainsi,

De la même manière, il est nécessaire, pour trouver l'autre soi, l'*alter ego*, de quitter le sol de l'expérience perceptive habituelle, pour s'ouvrir non plus à la perception de l'autre que soi, au sens neutre, c'est-à-dire au non-moi en général, à l'objet, mais à l'autre moi-même, à un soi semblable à moi (Dastur, 1999, p.92)

Exemplifier la subjectivité en prison via la théorie de l'intention éthique de Ricoeur (1984), permet d'acter, d'une part, la nécessité pour un sujet de disposer d'un « je », mais aussi, la reconnaissance de l'autre en tant que « tu ». En d'autres termes, si la liberté

supposée du « je » est entravée par le dispositif, alors l'apprésentation d'autrui (Dastur, 1999), soit la reconnaissance de la liberté de l'autre est paradoxalement mise à mal.

C'est en positionnant le *Leib* au centre de notre étude, que nous pouvons approfondir la question de l'investissement subjectif de la carcéralité et des moyens investis confirmant l'émergence d'un phénomène de masculinité des prisons. En énonçant la reconnaissance de l'autre selon une dynamique de réciprocité et de corporéité charnelle (Dastur, 1999), nous pouvons entrevoir les ébauches d'un investissement corporel similaire de la masculinité.

3.2. La subjectivité et la carcéralité

Pour envisager l'adaptation des détenus au dispositif carcéral, il est nécessaire de penser la subjectivité en tant qu'instance organisatrice du sujet ; soit, en tant qu'elle est comprise comme un « je » au sens de Ricoeur (1984). La subjectivité husserlienne, étant définie comme la réalité interne propre au sujet, soit relative à l'expérience de soi immédiate, suppose une réciprocité avec l'expérience de l'autre, qui « (...) ne peut qu'être médiate ou indirecte » (Dastur, 1999, p.77). Pour en revenir aux théories de l'*ego* et de l'*alter ego* (Dastur, 1999), l'*ego* serait alors « (...) un accès direct à sa propre expérience dans le ressouvenir de soi, dans l'anticipation de soi et dans la perception de soi » (Dastur, 1999, p.77). Au niveau carcéral, le sujet incarcéré est alors confronté à la propre expérience de son vécu en termes de subjectivité. Ce qui permet la différenciation de vécus entre son expérience et celle d'autrui est relative à la temporalité (Dastur, 1999, p.77).

En étudiant le corps carcéral à la lumière de la théorie « des techniques du corps » (Mauss, 1936, cité par Englebert, 2023), Englebert (2023), expose l'idéologie selon laquelle le sujet façonne sa subjectivité en puisant dans ce qui fait son environnement (Englebert, 2023, p.131). Cependant, la particularité du carcéral est justement de redéfinir un environnement similaire pour tous les sujets, ce qui génère « (...) un déséquilibre au niveau de l'organisation du corps » (Englebert, 2023, p.132). Dans cette optique, l'environnement censé permettre aux sujets de s'approprier une subjectivité qui leur est propre, semble mis à mal par le carcéral (Englebert, 2023). En d'autres termes, « la technique est imposée, c'est le carcéral qui organise le quotidien corporel et édictera

comment le sujet doit entretenir son corps, le panel comportemental qu'il a le droit d'utiliser et celui qui lui est interdit » (Englebert, 2023, p.132). C'est au regard de cette théorisation, qu'Englebert (2023) initie le terme de « technique carcérale » désubstantialisant le détenu de sa subjectivité propre (Englebert, 2023, p.133).

3.3. La corporéité selon le corps-objet et le corps-sujet

La conception du corps permet d'appréhender le rapport à l'espace et au temps en tant que coordonnées d'appropriation subjectives par un individu (Englebert, 2019). Ce qui caractérise l'enfermement substantiellement est la redéfinition spatiale et temporelle de l'espace (Chamond & al., 2014, p.674). En ce sens, « l'existence humaine se déploie à travers le mouvement du corps dans l'espace, qui est ouverture au monde et création d'une spatio-temporalité propre » (Chamond & al., 2014, p.674).

Envisager la corporéité au niveau phénoménologique, c'est concevoir l'altération du corps dans « sa familiarité originelle et dans ses capacités perceptives » (Chamond & al., 2014, p.674). En considérant l'enfermement comme l'imposition d'un espace et d'un temps secondaire, voire marginal quand il s'oppose à la réalité extérieure ; c'est supposer que le corps du sujet est conditionné par « un conflit d'appropriation qui bouleverse la dialectique entre corps-sujet et corps-objet » (Chamond & al., 2014, p.674).

Ce conflit d'appropriation (Chamond & al., 2014) reflète alors la relative complexité du sujet à disposer de lui-même ; toutes les facultés de propriété du corps et du vécu sont intrinsèquement redéfinies par l'enfermement carcéral (Chamond & al., 2014, p.674). Ainsi, « les effets psychopathologiques de la détention permettent de penser que ce conflit d'appropriation modifie l'évidence naturelle première du corps qui est toujours *propre – mon corps m'appartient* – et induit une forme de dénaturation » (Chamond & al., 2014, p.674).

Dans notre étude, cette relative redéfinition du sujet nous intéresse particulièrement, tant elle permet d'initier à la compréhension de l'émergence d'une identité masculine. D'une certaine façon, nous pouvons hypothétiser que le conflit d'appropriation (Chamond & al., 2014) se matérialise par la recherche d'une nouvelle identité permettant de se réappropriier un corps.

Chapitre 4. La géographie du corps en prison

4.1. L'imposition de l'espace carcéral

L'espace en prison est polysémique ; d'une part, il est conçu dans un idéal fonctionnel pour contenir les corps des détenus ; d'autre part, il se réfère directement à l'espace vécu (Lamarre, 2001). Autrement, l'espace « autant matériel qu'idéal semble systématiquement mobilisé comme un actant matériel de l'enfermement, capable tout à la fois de punir, guérir, dissuader, amender... » (Milhaud, 2015, p.141).

Il semble que les détenus bénéficient d'une certaine liberté par l'investissement spatial (Lamarre, 2001) par les pratiques qu'ils en font. Il y aurait alors une dimension de contrôle de l'espace, notamment par l'instauration d'une hiérarchie sociale interne aux détenus (Lamarre, 2001).

Fischer (1997) détermine trois types d'espaces vécus en prison (cité par Lamarre, 2001). Les territoires de socialisation (Fischer, 1997) sont les espaces communs au sein de la prison (Lamarre, 2001). Les espaces communs sont également les lieux d'affirmation d'une certaine légitimité sociale reflétant alors l'ordre social interne à la prison (Lamarre, 2001). C'est la dynamique sociale qui a lieu dans les espaces partagés qui caractérise les territoires de socialisation. Dans l'étude de Jules Lamarre (2001) sur « La territorialisation de l'espace carcéral », des détenus du Centre de détention du Québec ont spécifié au travers d'entretiens, que l'arrivée au sein d'une prison, nécessitait de trouver une place dans l'ordre social ; soit, une recherche d'affirmation identitaire hiérarchique. Les espaces interstitiels (Fischer, 1997) sont les espaces où la surveillance est moindre et qui sont bénéfiques aux détenus en termes d'investissement spatial (Lamarre, 2001). Lamarre (2001) explicite que ces espaces interstitiels sont souvent propices aux activités illicites et aux détournements. Les espaces refuges (Fischer, 1997) représentent la troisième catégorie d'espaces au niveau carcéral (Lamarre, 2001). La notion refuge se réfère particulièrement à la cellule, ou au lit du détenu, synonyme de paisibilité et d'isolement volontaire (Lamarre, 2001).

L'agencement de ces espaces suppose la nécessité de territorialisation, de trouver une place au sein de la hiérarchie de groupe (Lamarre, 2001). Lamarre (2001) parle de

compromis territorial justifiant le climat constant pour investir l'espace et, par conséquent, affirmer sa place. La prison n'est pas un système fermé, elle doit concilier avec les réalités extérieures qui lui incombent certains pouvoirs ; Lamarre (2001) dépeint une relation triangulaire entre l'institution, les détenus et l'espace. En d'autres termes, pour que la dynamique carcérale fonctionne, il faut un accord social des détenus pour les normes de l'incarcération (Lamarre, 2011).

4.2. Le défaut de la territorialisation de Deleuze et Guattari

En considérant le *Leib* comme la chair (Dastur, 1999) qui permet l'expérience subjective du sujet, Deleuze et Guattari proposent de « (...) penser l'espace comme une production du sujet qui sert de modèle à la matière » (Regnauld, 2012, p.196). La subjectivité permet l'expérience et se concrétise par un investissement spatio-temporel (Chamond & al., 2014). Penser la subjectivité, c'est penser la spatialité et la temporalité. En physique, « le temps et l'espace sont (...) des dimensions abstraites d'un continuum unique où ils sont tout d'abord indissociables » (Declerck, 2011, p.198). La spatialisation est comprise en tant qu'espace phénoménologique subjectif, au-delà de la physique (Declerck, 2011, p.203), en ce sens,

(...) le cadre de rationalisation en vertu duquel l'espace qui se manifeste à l'individu prend pour lui une intelligibilité, qu'il lui parle, n'est en aucune manière identifiable aux mécanismes ou déterminants que la psychologie prétend mettre à jour quand elle cherche à expliquer notre expérience perceptive de l'espace (Declerck, 2011, p.204).

L'espace ne devrait pas être seulement cantonné à une structure qualitative durable et précise (Declerck, 2011, p.204), il doit plutôt être envisagé sous le prisme des subjectivités, d'un investissement spatial du « je » de Ricoeur (1984). C'est en ce sens, qu'est défini la notion « d'espace vécu », soit l'expérience subjective d'un vécu, liée à la spatialisation et la dimension temporelle (Declerck, 2011, p.209). Le temps est à comprendre non pas en tant que référence temporelle instituée et instituante, mais en tant que « (...) temps du parcours, donc un temps du corps vivant, un temps de l'épuisement et de l'effort, ce temps pragmatique qui rythme nos activités et qui est comme la trame de fond de tout ce que nous faisons » (Declerck, 2011, p.209). Faire l'expérience de soi, de

l'espace et du temps est le fil conducteur de cette étude en tant que cette expérience est appréhendée selon le vécu carcéral et de la quête de subjectivité par un sujet. Le détenu fait l'expérience de l'espace (Declerck, 2011, p.209).

En prison, la territorialisation est complexe, le détenu doit investir les espaces qui lui sont imposés. Le détenu est amené à déterminer les types d'espace (Fisher, 1997) et envisager leur investissement.

D'une certaine façon, l'espace permet de concevoir l'identité qu'elle soit individuelle ou collective (Sibertin-Blanc, 2010, p.226). Cette idéologie d'une spatialité investie par la territorialisation ou par la déterritorialisation (Sibertin-Blanc, 2010), nous permet d'affiner la réflexion sur l'investissement des corps et, plus particulièrement, sur l'édification d'une identité commune entre détenus partageant un même espace. En ce sens, la territorialisation permet « (...) l'appropriation collective des milieux de vie » (Sibertin-Blanc, 2010, p.226).

4.3. La transitionnalité et l'environnement

Afin de poursuivre la compréhension de l'investissement corporel en prison, il est nécessaire d'effectuer un détour par la théorie du dedans et du dehors et par le concept de l'aire transitionnelle de Winnicott (1896-1971). Selon Winnicott, il existe une « aire intermédiaire d'expérience » qui permet au sujet de distinguer la réalité intérieure de la réalité extérieure (Janssen, 2016, p.25). C'est par l'expérience de la frustration avec sa mère, qu'un bébé peut intégrer la distinction entre ce qui lui appartient (le dedans) et ce qui ne lui appartient pas (le dehors) (Janssen, 2016). Pour le bébé, « l'objet transitionnel lui permet d'accepter l'absence de la mère et lui donne la possibilité d'avoir le sentiment d'exister malgré ses absences » (Bailly, 2001, p.43).

L'environnement est donc l'élément fondamental de l'expérimentation (Janssen, 2016). L'investissement peut alors s'apparenter à la façon dont un sujet s'approprie un objet subjectivement, de la même manière qu'un bébé investit son doudou (Janssen, 2016).

Dans notre étude, la transitionnalité et l'investissement de l'environnement contribuent significativement à comprendre l'expérience du vécu carcéral, ainsi que les stratégies

d'adaptation. Rappelons qu'Englebert (2023) place l'environnement comme un moyen pour le sujet de façonner sa subjectivité. En ce sens, reconnaître le « moi », c'est aussi pouvoir affirmer une identité qui est mise à mal par le dispositif carcéral.

(...) les phénomènes transitionnels, dont l'objet transitionnel n'est qu'une figure particulière, et souvent première, sont ce qui soutient notre conviction d'exister de façon continue, de nous sentir localisés dans un corps et en lien avec le « non-moi », c'est-à-dire avec le monde extérieur (Janssen, 2016, p.14).

Dans la suite de notre étude, nous analyserons les moyens mobilisés par les détenus pour investir l'espace, le temps et le corps. Il s'agit notamment de spécifier l'influence de l'environnement extérieur (la prison et son architecture), soit du dehors, sur le « moi » des détenus, leur dedans.

Cependant, notons qu'Husserl (1913) redéfinit le « dedans » et le « dehors » en considérant qu'il n'y a pas de réelle distinction entre les deux, ils sont plutôt à envisager sous le prisme de la perception (Eustache, 2009, p.324).

C'est en étant au monde que l'homme peut avoir l'intuition de cet « extérieur » en lui et le saisir comme appartenant à son « intérieur » ; il n'y a donc plus de césure entre une intériorité et un extérieur, puisque tout est intentionnalité, tout est pensé (Eustache, 2009, p.324).

En ce sens, nous tentons d'envisager une perspective qui suppose que l'identité du « moi » tend vers une identité carcérale (Englebert, 2023) masculine.

4.4. Le difficile investissement subjectif de l'espace

L'investissement permet l'affirmation de soi, l'appropriation des lieux et l'imposition d'une identité. Lorsqu'ils subissent l'enfermement, les détenus en proie à cette perte identitaire tentent de garder le contrôle par divers moyens. Le sujet reste cependant cantonné à la réalité de l'espace carcéral, « le rétrécissement imposé de

l'espace de vie instaure simultanément une proxémie propre à l'institution » (Lhuilier, 2007, p.448).

Truffaut (2023) étudie l'entrée en prison par le corps et détermine l'importance de l'enfermement comme une rencontre pour le sujet (Truffaut, 2023, p.29). C'est la perspective de cette rencontre qui rend notre étude empreinte de réalités agissant sur les corps.

Le travail du corps est rendu possible par la musculation (Sempé & Bodin, 2015) ou par l'art du tatouage (Riout, 2006), l'identité est confirmée par un statut social alimenté par des sources de revenus (Dufaux, 2010) et l'espace investi dépend des réalités sociales de chacun (Bony, 2015).

En ce sens, « (...) les détenus cherchent dans l'espace et par la pratique sportive en prison à dissimuler et minimiser les effets de leur enfermement » (Sempé & Bodin, 2015, p.79). Minimiser les effets de l'enfermement (Sempé & Bodin, 2015), c'est là le principe même de l'investissement corporel en prison. Néanmoins, considérant cette nécessité d'exploitation spatiale et temporelle passant par le corps, il reste à déterminer dans quelle mesure cet investissement est rendu possible au sein même de la prison.

« Exhibé avec fierté, monopolisant les attentions et les intentions du détenu, le corps fort et musclé (re)prend une place centrale et valorisée dans un espace par ailleurs caractérisé par l'exiguïté, le manque de valorisation et l'invisibilité sociale » (Sempé & Bodin, 2015, p.81). Cet extrait issu d'une étude de Sempé et Bodin sur l'homo-sociabilité en prison (2015) indique de manière explicite comment les détenus s'approprient l'espace de manière subjective, en cherchant à valoriser d'autres aspects physiques apparents et relativement imposants pour contrecarrer l'exiguïté de l'espace carcéral. L'espace tel qu'il est envisagé dans l'extrait, contribue à l'effacement et à l'invisibilité des corps (Sempé & Bodin, 2015, p.81). Pratiquer les muscles rend tangible l'expérience de l'incarcération, c'est l'expérience qui permet au sujet de s'approprier son corps au sens du *Leib* ; soit, au sens du vécu et des sensations (Dastur, 1999).

Par ailleurs, les possibilités d'investissements qu'ils soient corporels ou matériels dépendent fortement des moyens financiers et des facilités socio-économiques des détenus (Bony, 2015).

De par la mobilité que leur offre cet emploi au sein de la détention et des contacts réguliers qu'ils entretiennent avec l'ensemble de la population détenue, ils ont un accès privilégié aux réseaux de circulation d'objets entre détenus (troc, don, trafic) (Bony, 2015, p.23).

Les détenus sont exposés aux mêmes conditions lorsqu'ils sont incarcérés ; néanmoins, il semble que les moyens financiers contribuent à une ségrégation sociale au sein même de la prison et affirment une certaine légitimité sociale. Cette ségrégation pose les fondements d'une identité reconnue par les autres détenus. Ainsi, bénéficiaire de ressources affirme un statut social et alimente la hiérarchie sociale en prison (Sempé & Bodin, 2015, p.80). « (...) les cellules particulièrement vides sont occupées par des détenus disposant de peu de ressources financières pour « cantiner », ne recevant pas de visites de leurs proches et ayant peu de relations au sein de la détention » (Bony, 2015, p.23) ; ce sont les moyens financiers et familiaux qui déterminent majoritairement l'identité sociale. « (...) les personnes privées de revenus demeurent dans l'inconfort de la pénurie carcérale, se livrent à des activités illicites ou se placent sous la protection d'autres détenus, ce qui engendre souvent une série de services rendus en contrepartie » (Dufaux, 2010, p.308).

Le travail en prison est un autre moyen d'investissement temporel de l'incarcération et socialement valorisé,

(...) le fait de travailler, pour s'occuper, ne pas penser et faire passer les jours renvoie à l'une des principales caractéristiques du monde carcéral: l'asémantisme et la vacuité de la dimension temporelle, figée dans un instant éternel et insignifiant, qui s'inscrit difficilement dans les vécus des personnes incarcérées (Dufaux, 2010, p.312).

4.5. L'investissement subjectif de l'espace cellule

« L'organisation spatiale est ordonnée autour d'un principe de séparation, décliné dans le cloisonnement de l'espace interne, jusqu'à l'espace cellulaire » (Lhuilier, 2007, p.448).

La cellule peut également faire l'objet d'une étude particulière tant elle permet de rendre compte de l'investissement spatial subjectif et intime du détenu. L'espace cellulaire nécessite la configuration et l'adaptation ; il dépend du rapport individuel des sujets à leur environnement et à leurs constructions sociales (Bony, 2015, p.14). La cellule témoigne d'une part, de l'investissement esthétique que le détenu peut y mettre ; de sa qualité à entretenir un espace qui lui est propre, mais aussi, de sa faculté à rendre cet espace fonctionnel, voire multifonctionnel (Bony, 2015). Moyennant les possibilités d'investissement de la cellule par l'achat d'objets, « le règlement intérieur limite les possibilités de personnalisation de la cellule, aussi bien en matière de décoration que d'aménagement (...) » (Bony, 2015, p.16) ; les détenus ont la possibilité d'investir cet espace en se procurant des objets validés par le règlement (Bony, 2015).

Néanmoins, considérer la cellule comme le lieu d'intimité serait précipité, étant donné la possibilité des agents pénitentiaires à fouiller et rentrer dans la cellule quand c'est nécessaire (Bony, 2015, p.17) ; certains détenus témoignent de « (...) l'impossibilité de considérer la cellule comme un espace privé » (Truffaut, 2023, p.30). D'autant plus que les cellules sont parfois partagées, les détenus sont alors confrontés « (...) à des styles postural, gestuel, corporel, à des rythmes physiologiques, à des habitudes de vie différentes » (Lhuilier, 2007, p.448).

Les perspectives de surveillance et « (...) d'empiètement continu de l'espace intime (...) » (Lhuilier, 2007, P.448) de la cellule ne permettent pas un investissement sûr de cet espace, limitant alors l'émancipation des subjectivités des détenus. Excepté le caractère spatial restreint de la cellule, « (...) la plupart des détenus tente(sic) de le différencier en créant des sous-espaces thématiques » (Bony, 2015, p.18). L'aménagement de la cellule témoigne des possibilités d'habitation des sujets ; ainsi la perspective d'habiter un espace peut être multifonctionnelle tant cet espace peut revêtir plusieurs finalités (Bony, 2015, p.18). Le choix de placer des objets à certains endroits de la cellule

reflète la manière dont le sujet investit son espace quasi personnel, « la localisation de ces « coins » est en partie déterminée par les aménagements non amovibles, tels que la présence ou l'absence de prises électriques, le point d'arrivée d'eau, la place du téléviseur, du lit et des sanitaires » (Bony, 2015, p.18).

La recherche d'intimité en cellule reste importante, elle est cependant relativement limitée si l'espace cellulaire est partagé avec un ou plusieurs détenus. Dans ce cas de figure, la recherche d'intimité peut être observée par le placement de « (...) tissus ou serviettes de toilette utilisés comme cloisons » (Bony, 2015, p.18). L'utilisation de serviettes à des fins d'intimité (Bony, 2015, p.18), que ce soit pour le lit, les sanitaires ou les vêtements, permet de réorganiser l'espace et d'imposer une distinction entre les zones respectives de chacun. Les espaces créés et imaginés par les détenus témoignent d'un investissement corporel, d'une dimension personnelle de l'aménagement (Bony, 2015, p.20). « Les détenus sont amenés à « déménager sur place » quotidiennement en ayant des usages flexibles de certains meubles ou en les changeant de place » (Bony, 2015, p.20), la multifonctionnalité des espaces et des objets témoigne d'une faculté des sujets à territorialiser, à s'approprier l'espace au-delà des conditions complexes avec lesquelles ils doivent concilier.

Dans la mesure où l'investissement des lieux est complexifié par la surveillance continue et l'envahissement des espaces par les surveillants (Lhuilier, 2007) ; comment pouvons-nous concevoir l'émancipation des subjectivités, si la subjectivité carcérale (Englebert, 2023) qui persiste reste proche de la masculinité ?

Chapitre 5. La spatialité de la surveillance

5.1. L'architecture carcérale

L'architecture carcérale permet de délimiter l'espace, qu'il soit intérieur ou extérieur à l'institution carcérale (Milhaud, 2015, p.148). En un sens, envisager une séparation entre la société et les détenus, contribue à instaurer une distinction entre le Bien et le Mal (Milhaud, 2015, p.149). C'est l'instauration de cette différenciation qui impacte péjorativement l'identité des sujets incarcérés, directement perçus comme

dangereux et nécessitant une structure sécuritaire forte pour les contenir (Milhaud, 2015, p.149). Ainsi, « cet effet de lieu concourt non seulement à stigmatiser tous les détenus, mais aussi à faire de la prison « le lieu où le mal se concentre » (...) » (Milhaud, 2015, p.149). En ce sens, la prison contribuerait à uniformiser les identités personnelles (Milhaud, 2015, p.149).

La construction architecturale joue à la fois un rôle de ségrégation, mais également de refoulement de l'espace de la liberté (Milhaud, 2015, p.150). La complexité repose cependant sur deux aspects contradictoires, la redéfinition spatiale de la prison doit contribuer au maintien des corps dans une perspective sécuritaire, mais doit permettre l'émancipation des corps dans une optique de réinsertion (Milhaud, 2015, p.150). Milhaud (2015) amène le terme d'étanchéité des lieux, soit d'un lieu suffisamment contenant pour les corps, mais qui maintient les liens avec l'extérieur dans une visée de réinsertion (Milhaud, 2015, p.150). En ce sens, « le bâtiment doit au final être hygiénique, aéré, doté d'espaces de travail et de pénitence (...) » (Milhaud, 2015, p.151).

L'espace carcéral est conçu dans un objectif d'isolement des corps (Milhaud, 2015, p.153). Isoler les détenus de la société, consiste à les regrouper dans un espace prévu à cet effet. Cependant, « la prison pénale, espace de rassemblement de condamnés, favoriserait épidémie, homosexualité et école du crime, loin de toute réussite effective de l'amendement » (Milhaud, 2015, p.152). La prison est alors à considérer comme un sous-ensemble de la population partageant un cadre spatio-temporel uniforme. C'est l'imposition d'une architecture spatiale qui conceptualiserait un fonctionnement social institué (Milhaud, 2015, p.154).

5.2. Les fonctionnalités matérielles spatiales

Dans son étude sur les « Conceptions architecturales et pratiques sociales en prison », Scheer (2016) détermine comment la matérialité de l'espace contribue à favoriser la surveillance et les modalités d'habitation. L'espace pénitentiaire serait alors habité en termes de territorialisation et figuré ; soit, agencé architecturalement (Scheer, 2016, p.420). Scheer (2016) concrétise son étude en abordant trois aspects fondateurs de l'enceinte carcérale : les murs, les escaliers et les fenêtres. Ces trois aspects sont étudiés en termes de spatialité et d'investissement subjectif. Ainsi, les murs laissent transparaître

le caractère immuable de la prison, exerçant une distinction visible entre le dedans et le dehors (Scheer, 2016, p.421). Les escaliers servent plutôt la fonctionnalité et la simplicité de l'espace pénitentiaire (Scheer, 2016, p.422). Les fenêtres sont polysémiques, dans le sens où elles contribuent à la surveillance, mais questionnent également l'espace et l'habitation (Scheer, 2016, p.423).

Ce qui permet l'habitation, soit la faculté d'investir l'espace de manière subjective, c'est de pouvoir attribuer des fonctionnalités au matériel de la prison. Scheer (2016) exemplifie par le rôle des barreaux de la cellule pour étendre le linge. Ainsi, « les acteurs de l'institution s'adaptent ainsi, s'approprient l'espace, le configurent et le reconfigurent, s'y installent ou le contestent quotidiennement » (Scheer, 2016, p.424).

Aborder la thématique de l'investissement subjectif de la matérialité ne permet pas d'envisager une compréhension inouïe de la masculinité ; cependant, elle permet de concevoir les moyens d'investissement du corps et de cette relative adaptation (Englebert, 2019) au dispositif spatial.

5.3. L'importance du dispositif sécuritaire et de la surveillance

L'architecture carcérale est pensée en termes de sécurité, qu'elle soit interne (les surveillants, les espaces communautaires, ...) ou externe (la société), elle ajusterait trois types de sécurité (Milhaud, 2015, p.152). Milhaud (2015) explique que l'architecture servirait alors la *sécurité périmétrique*, soit l'enfermement des corps, la *sécurité interne* qui concerne la limitation des émeutes et la *sécurité externe* qui tente de préserver la société (Milhaud, 2015, p.152).

La surveillance fait partie intégrante du dispositif carcéral. Elle est matérialisée notamment via l'architecture. Au travers des théories de Bentham du 18^{ème} siècle, complétées par les idéologies de Foucault et par l'application du modèle panotico-cellulaire de Ducpétiaux, nous verrons comment le corps est contenu de manière arbitraire au sein du dispositif.

5.3.1 *Le panoptique de Bentham*

Jeremy Bentham (1748-1832) initie comme projet architectural le modèle du Panoptique (Brunon-Ernst, 2007). En pratique, « le terme désigne un bâtiment de forme circulaire qui permet à un inspecteur central de surveiller les pensionnaires dans leurs cellules, situées sur le pourtour » (Brunon-Ernst, 2007, p.62). Cette perspective architecturale est pensée dans un but de contrôle des actions et des pensées et peut être envisagée pour des finalités diverses, punition, éducation, soins, ... (Brunon-Ernst, 2007, p.62). Le Panoptique tel qu'il est conçu au niveau carcéral vise plutôt des logiques de sécurité, qu'elles soient internes ou externes au dispositif (Brunon-Ernst, 2007, p.64).

Le Panoptique de Bentham est également étudié par Michel Foucault (1926-1984) qui relève plusieurs caractéristiques intrinsèques de ce projet architectural (cité par Brunon-Ernst, 2007). Le Panoptique, théorisé par Foucault, permet à la fois un contrôle du corps des sujets concernés par le dispositif, une surveillance permanente et intrusive, une retranscription écrite des événements et l'application de la punition en temps réels (Brunon-Ernst, 2007, pp.67-68). Cette conception reste cependant plutôt focalisée sur l'aspect sécuritaire et disciplinaire du Panoptique que sur l'aspect utilitaire (Brunon-Ernst, 2007).

Le modèle du Panoptique de Bentham nous intéresse plus particulièrement dans notre étude, tant il permet d'appréhender les aménagements carcéraux et la propension qu'ils ont à contenir les corps et *in fine*, la subjectivité.

Foucault (1993) reste très enraciné dans l'idéologie que la prison sert la punition et la transformation des corps « (...) l'évidence de la prison se fonde aussi sur son rôle, supposé ou exigé, d'appareil à transformer les individus (Foucault, 1993, p.269). La surveillance vient alors matérialiser la docilité des corps. Foucault (1933) accorde d'ailleurs une très grande importance à l'isolement des corps ; c'est l'isolement qui permet d'avoir des remords et de rendre compte d'un sentiment d'individualisation (Foucault, 1993, pp.274-275). Il considère également la solitude comme un levier d'action de la soumission (Foucault, 1933, p.275).

5.3.2 L'application du Panoptique par Ducpétiaux en Belgique

Par l'application de son modèle cellulaire en forme d'étoile, Édouard Ducpétiaux (1804-1868) va s'inspirer du modèle du Panoptique de Bentham pour le rendre efficient dans les prisons belges (Kalonji, 2016, p.100). Le modèle de Ducpétiaux se caractérise par une architecture « (...) de 5 embranchements rectilignes dénommés ailes rayonnant à partir d'un centre panoptique, lieu de passage obligé d'où tout se voit, s'observe et se commande » (Kalonji, 2016, p.100).

L'application d'un tel modèle architectural génère « (...) un sentiment d'omniprésence invisible, de lisibilité absolue devant réduire à bien peu l'intimité physique et psychique des détenus (...) » (Kalonji, 2016, p.100). La conception de l'architecture contribue au sentiment d'observation en continu, de nécessité d'être docile et d'obéir, le détenu répond à un ordre, il est sommé de respecter une trajectoire prédéfinie lors de ses déplacements au sein de la prison (Kalonji, 2016, p.101).

Chapitre 6. Le vécu d'enfermement

6.1. Entre un idéal de responsabilisation des détenus et une perte d'autonomie

Alors que la notion d'*empowerment* (Deutsch, 2015) surplombe l'idéal de réinsertion et de réhabilitation des individus, le dispositif carcéral ne semble pas fournir les outils nécessaires pour permettre aux détenus d'acquérir les ressources suffisantes en termes de responsabilisation et d'autonomie. Comme explicité précédemment, le dispositif prison aurait même tendance à imposer des normes et des codes qui finissent par être intériorisés par les individus (Englebert, 2023). On assiste alors plutôt à un phénomène d'uniformisation des individus résultant des conséquences logiques d'une imposition de codes stricts et prédéfinis, relatifs à la prison. Chantraine (2003) explicite que les détenus se verraient même être déresponsabilisés, voire infantilisés (Chantraine, 2003, p. 373) par l'instance carcérale. En d'autres termes, il est donc complexe de maintenir une logique sécuritaire sans impacter les libertés des individus qui s'y retrouvent confrontés.

(...) l'acteur est sommé de se responsabiliser, alors que, simultanément, il est dépossédé de toute autonomie et toute indépendance, en même temps que différentes techniques de mortification et la mise en place d'une surveillance intime mettent à l'épreuve son autocontrôle et menacent son expressivité (Chantraine, 2003, p.374).

L'organisation interne de la prison favorise la logique sécuritaire au détriment de l'autonomie et de la responsabilisation (Chantraine, 2003). Tous les échanges sociaux sont régulés par le dispositif carcéral, le rapport au temps est modifié et la liberté est contrainte par la réalité secondaire relative à l'incarcération. Par conséquent, il est difficile de garantir la réinsertion sachant que le dispositif carcéral ne permet pas de l'atteindre de façon optimale. Dans cette optique, la prison aurait un côté chronophage qui empêcherait toute perception d'avenir pour les détenus. Les détenus seraient également confrontés à une perte d'initiative résultant des contraintes carcérales (Chantraine, 2003, p.382). Cette isolation collective entraînerait *in fine*, l'adoption de comportements adéquats à la vie entre les murs de la prison. Au fur et à mesure des jours passés en tant qu'individus incarcérés, certaines habitudes se mettent en place et viennent réguler la vie carcérale.

6.2. Le paradoxe de l'empowerment

La notion d'*empowerment* renvoie au pouvoir et à l'émancipation (Deutsch, 2015, p.17). L'empowerment est à envisager comme faculté du sujet à « (...) conduire sa propre vie, de choisir rationnellement et de participer à la vie civile » (Deutsch, 2015, p.18). Cette faculté du sujet dépend de la subjectivité, du mouvement de la personne et du pouvoir sur sa vie (Deutsch, 2015, p.20). Il s'agit « d'une réappropriation de soi à la suite d'une atteinte organique » (Deutsch, 2015, p.20).

En considérant l'*empowerment* comme la capacité d'un sujet à reprendre le contrôle sur sa vie et dans un sens, à se responsabiliser ; cette notion peut être appliquée directement au niveau carcéral. Si nous stipulons que l'*empowerment* a une visée thérapeutique subjective pour le sujet (Deutsch, 2015, p.21), alors la réappropriation subjective par le corps lorsqu'il est en détention permet au détenu de reprendre un certain contrôle sur sa vie. Cette injonction paradoxale aux prises entre un idéal de responsabilisation en vue

d'une réinsertion, mais contrainte par le dispositif lui-même, témoigne de la relative difficulté d'appliquer l'*empowerment* au sein de la prison. *In fine*, les détenus sont encouragés à se responsabiliser, mais dépourvus de moyens pour y parvenir. En effet, « se responsabiliser, se prendre en main, être autonome et soucieux de la propreté de soi : le personnel pénitentiaire mobilise quotidiennement ces vocables sous forme d'injonctions normatives envers les détenus, pourtant inévitablement placés en situation de dépendance » (Dufaux, 2010, p.312).

L'application de l'*empowerment* en prison semble alors être complexifiée par la rigidité du dispositif et par l'adaptation à la contrainte, « l'« autonomie » et l'adaptation sociale du sujet se présentent sous le statut paradoxal d'une symbiose parfaite avec la structure carcérale, ceci afin de répondre aux diverses formes d'intrusion » (Ravit, 2008, p.64).

En prison, le sujet subit une atteinte au corps, l'entrée en prison bouleverse la dynamique sociale du sujet. L'*empowerment* agit dans une perspective d'émancipation subjective, de la capacité du sujet à reprendre le contrôle ; ainsi, « la notion de capacité étroitement liée au développement de l'estime de soi, (...) est particulièrement malmenée dans le dispositif carcéral qui paralyse souvent l'identité dans un renvoi constant au passé, à l'acte déviant qui a conduit à l'incarcération » (Stathopoulos, 2023, p.58). L'expérience de la prison est vécue subjectivement (Chamond & al., 2014), concevoir la notion d'*empowerment* c'est reconnaître « (...) la créativité des personnes, de leur faire prendre conscience de leurs possibilités d'agir, sur elles-mêmes et sur leur environnement : elles sont de l'ordre de l'expérience » (Stathopoulos, 2023, p.63).

La notion d'*empowerment* corrobore la tendance des sujets incarcérés à investir leur corps, et témoigne notamment d'une volonté d'agir sur la réalité carcérale en passant par l'expérience du corps (Stathopoulos, 2023).

6.3. La désaffiliation comme conséquence de l'incarcération

La notion de désaffiliation peut s'apparenter à l'érosion des liens sociaux, familiaux et professionnels d'un individu impactant également les différentes sphères de son existence ; nous parlons alors « (...) d'isolement social et de vulnérabilité relationnelle » (Mary & al., 2006, p. 395). En prison, les détenus seraient d'autant plus confrontés à cette

désaffiliation notamment pour cause de leur environnement social antérieur parfois précaire (Chantraine, 2003, p.364). Néanmoins, la désaffiliation peut s'avérer être la conséquence de l'insertion d'un individu dans un environnement tel que celui de la prison, où la perte de repères impacte l'individu dans son rapport au monde et au corps.

Les individus incarcérés se retrouvent isolés de la réalité sociale extérieure et doivent concilier avec l'imposition d'un cadre strict et réglementaire. Là où la limite reste complexe pour le dispositif, c'est où elle doit ; à la fois, favoriser la réinsertion de l'individu et, à la fois, garder un climat relativement autoritaire laissant alors peu de place à la liberté et la prise de décision.

6.4. La temporalité secondaire

La temporalité en prison peut être vécue comme un assujettissement du sujet à son environnement (Lhuillier, 2007, p.448). Lhuissier (2007) détermine deux types de temporalités pour les sujets incarcérés. Ainsi, il évoque *la temporalité judiciaire* comme celle qui dépend des délais de procédures judiciaires et des aménagements de peine envisageables et *la temporalité pénitentiaire* inscrite dans une continuité immuable (Lhuissier, 2007, p.448). « (...) le temps est fractionné en unités temporelles uniformes, qui se répètent à l'identique chaque jour » (Lhuillier, 2007, p.448).

Le sujet incarcéré est exposé à une dynamique rythmique contrôlée par l'institution, il n'est plus maître de son organisation temporelle ; « le temps, en tant qu'organisateur social du dehors, disparaît au profit de l'instauration de cycles institutionnels contraignants : heures des parloirs, temps des promenades, moments des repas, horaires des activités, etc » (Ravit, 2008, p.64). « Les préaux, les rondes des surveillants, l'ouverture matinale, la fermeture vespérale, les repas, les visites, tout cela se réalise dans un temps qui est compté, organisé, réglé comme un programme reproductible à l'infini » (Kalonji, 2016, p.102). La temporalité organise le carcéral, elle se joint à la conception spatiale et architecturale que nous étudions dans la suite de cette étude. Le temps impacte le corps du sujet, il l'insère dans une réalité autre et le matérialise dans une réalité créée par l'institution (Kalonji, 2016, p.102).

« La rupture temporelle, la rupture d'avec les espaces différenciés, l'atteinte de l'intimité, se présentent comme autant de « zones » d'infiltration et d'envahissement du dedans par le dehors » (Ravit, 2008, p.64). Le corps se laisse ainsi infiltrer par les réalités carcérales, le sujet peut alors ressentir un défaut de localisation de son corps (Janssen, 2016).

6.5. L'adaptation paradoxale

En considérant les recherches précédentes qui démontrent une tendance à l'adaptation accrue du corps incarcéré à la prison, ce mécanisme semble être inévitable lorsque le corps physique se trouve contraint dans un espace restreint et un temps secondaire. En d'autres termes, le détenu qui s'y retrouve confronté doit faire rivaliser la réalité adaptative qui lui est imposée et ses limites corporelles.

Goffman (1968) a déterminé deux types d'adaptation en prison, l'adaptation primaire et l'adaptation secondaire (Lamarre, 2001). L'adaptation primaire est relative à l'adéquation parfaite du sujet à l'environnement carcéral, alors que l'adaptation secondaire est plutôt une forme d'adaptation parallèle, laissant des possibilités créatives d'investissement spatial (Lamarre, 2001). Goffman (1968) matérialise l'adaptation secondaire sous la forme de l'*évasion*, soit des moyens mobilisés par les sujets pour s'adapter (Lamarre, 2001).

Pour investir ce que Goffman (1968) appelle l'adaptation secondaire, le détenu peut recourir au sport, notamment via « (...) le choix de pratiquer la musculation en prison (...) » (Szczeplaniak, 2016, p.49). Lorsqu'un individu est placé en détention pour une certaine durée, tout son environnement est bousculé par une nouvelle réalité : la réalité carcérale. L'homme doit chercher des moyens d'adaptation, voire de « survie » à son nouvel environnement. Comme un animal en cage, l'homme doit trouver des repères et rendre son enfermement vivable. Ce qui anime notre recherche consiste à déterminer les moyens privilégiés par les détenus afin de réaffirmer leur territoire et leur identité, dans la mesure où la prison le leur permet.

Étant entravé par le dispositif carcéral et par l'imposition de restrictions temporelles et spatiales, le corps reste le seul moyen d'expression du détenu. En d'autres termes, le corps du détenu est considéré en tant que « (...) médiateur pour communiquer, un « outil » entre

soi et l'autre, entre l'individu et l'administration pénitentiaire, entre l'intérieur (psychisme) et l'extérieur (enveloppe corporelle), entre l'activité et la passivité » (Szczepaniak, 2016, p.49).

Le détenu valorise des moyens qui lui permettent « (...) d'affirmer sa résistance à l'enfermement » (Szczepaniak, 2016, p.50). Le vécu d'enfermement se répercute sur le psychisme des détenus, le sport permet d'externaliser les souffrances intrapsychiques, le cloisonnement psychologique du corps et ses conflits (Szczepaniak, 2016, p.49). « Pour cela le détenu doit résister, le détenu est « résistance » » (Englebert, 2023, p.143).

Chapitre 7. La dénaturation carcérale

7.1. La dénaturation carcérale

La perte de subjectivité est intrinsèquement liée à l'enfermement, soit à la contrainte physique des corps incarcérés dans une spatio-temporalité (Chamond & al., 2014). La notion de « perte » peut alors être appréhendée en tant qu'elle est matérialisée par l'enfermement, mais aussi par la perte relative de la subjectivité. En envisageant le *Leib* comme la faculté phénoménologique du sujet à s'approprier son corps (Dastur, 1999), penser la restriction des possibilités d'émancipation subjective permet d'amener le terme « dénaturation » (Chamond & al., 2014, p.674) en tant que conséquence du vécu de la détention. Autrement dit, « le terme dénaturation tente de circonscrire ici l'ensemble des processus qui arrachent au reclus ce qu'il possède de manière constitutive et l'atteignent dans son épaisseur charnelle originelle » (Chamond & al., 2014, p.674).

Carne (2021) a également étudié la question du vécu carcéral en termes de temporalité, de spatialité et de corporalité au travers de thérapies réalisées avec un patient détenu. Ses théories permettent d'approfondir la question de la dénaturation carcérale au niveau phénoménologique. Elle apporte la théorie intéressante du « trou noir », il est vécu par le sujet comme une déformation de son rapport au temps et à l'espace (Carne, 2021, p.88). « Le trou noir avale l'espace-temps carcéral et l'espace-temps corporel, les fusionne, et les déforme » (Carne, 2021, p.93).

Il y aurait pour le sujet détenu, une perte de substantialité charnelle s'exprimant par une confusion entre le dedans et le dehors (Carne, 2021). Le sujet est confronté à une perte de son propre corps, à un défaut d'intérioriser l'expérience de la détention (Carne, 2021). D'une certaine façon, « le territoire du sujet est hors de prise, mais son corps est comme « pris » par l'univers carcéral, dépossédé, empreint de désobjectivation » (Carne, 2021, p.92). Dans la continuité de la dénaturation carcérale (Chamond & al., 2014), le sujet fait face à la disparition de son corps (Carne, 2021, p.92). Le détenu fait l'expérience de la détention ; cependant, « le trou noir correspond à une expérience vécue inconsciemment et dont le moi corporel était encore trop immature pour l'intégrer comme sienne » (Carne, 2021, p.95).

La théorie du dedans et du dehors prend sens dans le défaut du sujet à vivre l'expérience subjective de la détention (Carne, 2021). Autrement dit, « il y a une mise à mal de la différenciation entre le dedans et le dehors, entre le corps propre et l'univers carcéral, entre l'espace- temps corporel et l'espace-temps carcéral » (Carne, 2021, p.95).

Chapitre 8. L'émergence d'un phénomène de masculinité carcérale

8.1. L'identité masculine

Envisager l'identité quand un sujet subit l'enfermement, c'est redéfinir la conception d'une expérience subjective matérialisée par l'investissement spatio-temporel de ce sujet. L'individu confronté à l'enfermement devient vulnérable, cette identité soumise à la vulnérabilité, « (...) témoigne d'une expérience subjective, à la fois singulière et partagée, celle d'une quête de préservation de son intégrité physique et psychique, toujours menacée par la « carcéralité » » (Lhuilier, 2007, p.448).

La prison en tant qu'univers majoritairement monosexué (Branders & Gauthier, 2023) contribue *in fine*, à renforcer une socialisation dite virile (Guenichon, 2011, p.223). Étudier la question de l'univers carcéral, c'est poser le constat d'un lien intrinsèque entre la masculinité et l'adaptation. Ainsi, « la virilité est une forme de vivre-ensemble dans laquelle de nombreux hommes sont éduqués et se socialisent, et sur laquelle se fonde pour une grande part la domination masculine » (Guenichon, 2011, p.224). La conception de

la virilité comme caractéristique identitaire renforce l'hégémonie masculine (Connell, 2005, cité par Rivoal, 2017) qui préexiste en prison.

Dans son étude, Rivoal (2017) s'adonne à distinguer la virilité de la masculinité, bien que l'un n'aille pas sans l'autre. L'identité masculine est pensée selon la virilité, « (...) dans la littérature des analyses du masculin, la catégorie « hommes » est relativement homogène et-ou essentialisée à travers la référence à une identité virile » (Rivoal, 2017, p.144). Dans cette logique, la masculinité et la virilité permettent de concevoir l'homme (Rivoal, 2017). Rivoal (2017) définit la masculinité « (...) comme le « caractère masculin », « l'ensemble des caractères propres à l'homme ou jugés comme tels » » (Rivoal, 2017, p.144). Le fait d'attribuer des adjectifs qualificatifs relatifs à la masculinité, contribue à l'élaboration d'une identité masculine qui « (...) semble indissociable de certaines caractéristiques et notamment de la virilité » (Rivoal, 2017, p.145). Concevoir une identité masculine intensifie la distinction entre les hommes et les femmes ; cette identité renforce l'idéologie d'une puissance masculine (Rivoal, 2017). D'une certaine manière, la quête identitaire masculine est dépendante de la virilité, « la virilité est alors quelque chose que l'on possède, comme un attribut » (Rivoal, 2017, p.146).

« Associée aux figures du sportif, du criminel, du fasciste, du militaire, de l'aventurier, de l'ouvrier, la virilité s'incarnerait dans la mise en scène d'une masculinité visible, exacerbée et corporelle » (Rivoal, 2017, p.146). La corporalité est alors mobilisée comme outil de « (...) préservation du corps masculin » (Rivoal, 2017, p.146). Cette conception de la virilité génère également un renforcement de la hiérarchie sociale (Rivoal, 2017, p.146). L'attribut viril de l'identité masculine ainsi considéré idéalise l'homme dans le cadre de ses performances (Rivoal, 2017, p.147) et instaure une domination masculine de genre (Rivoal, 2017, p.149). De manière générale, lier masculinité et virilité justifie la distinction sociale qui subsiste entre ce qui est jugé masculin et ce qui est jugé féminin.

En suivant cette idéologie de la suprématie masculine, il n'est alors pas étonnant de constater que la masculinité est « (...) la norme sociale du comportement des hommes (une définition qui mêle normativité et essentialisme) : « refuser les trucs de pédé, être un coureur de jupons, avoir un sale caractère » » (Rivoal, 2017, p.150). En finalité, la virilité aurait une valeur d'existence propre, alors que la masculinité trouverait sa limite là où la

féminité existe ; en d'autres termes, la virilité n'a pas d'adjectif semblable pour concevoir l'identité féminine (Rivoal, 2017, p.153).

Le dispositif carcéral, agencé de manière à restreindre les liens sociaux et extérieurs, nécessite une reconstruction interne de la dynamique en prison, soit par la mise en place d'une hiérarchie sociale codifiée par la virilité (Guenichon, 2011, p.230). L'identité masculine est ce qui fait distinction, ce qui permet aux détenus d'affirmer les valeurs défendues au sein de l'institution, « cette spécificité de l'organisation, véritable maison-des-hommes, qui fait de la sexualité l'un des supports principaux de la domination, paraît d'autant plus exacerbée que les autres possibilités de distinction sont supprimées par les logiques privatives propres à l'institution » (Guenichon, 2011, p.230).

(Extrait entretien Englebert). [(...) oui ça, un sentiment de virilité et aussi, d'autoprotection, car c'est un monde terriblement violent la prison, alors ça dépend des prisons et dans les prisons, des sections. Je sais bien qu'il y avait des jeunes, quand ils arrivaient en prison, ils avaient 18-19 ans, je sais bien que je leur disais « mais attendez quelques années avant d'aller au préau », le préau c'est la sortie. Je sais bien que ça me marquait beaucoup et on sentait dans certains endroits, des mots d'une violence inouïe. Mais c'est très compliqué de savoir comment on peut jauger la dimension masculine, parce que finalement, la prison elle est, de facto, masculine, sauf les sections féminines, et qui sont de facto, féminines. Comme on n'est pas dans un environnement où les différents genres ne sont pas représentés, il y a de facto, quelque chose qui se produit par rapport à ça. Et ce sont quand même des milieux, des lieux très conservateurs en termes de rapport aux normes, ce n'est pas un lieu en termes d'émancipation d'identité de genre, ...]

Le fait qu'en prison l'identité « mâle » (Sempé & Bodin, 2015) soit autant valorisée par les détenus est le résultat d'un dispositif carcéral qui « (...) mobilise une « pseudo-identité », qui repose sur des identifications très archaïques et défensives » (Ravit, 2008, p.64).

Dans son étude « Le machisme comme repoussoir », Béjin (1992) s'intéresse à la culture du machisme chez les Mexicains. En citant un écrit d'Oscar Lewis (1961), Béjin (1992) relève plusieurs caractéristiques qui définissent le machisme mexicain ; soit, la sacralisation de la mère, la virilité forcée, l'importance des bandes, la violence verbale et

physique, ou encore, le mépris pour l'homosexualité (Lewis, 1961, cité par Béjin, 1992, p.12). Dans le même ordre d'idées, Béjin (1992) poursuit en élargissant la théorie du machisme mexicain au-delà des frontières ; en ce sens, « (...) « l'idéologie » de la suprématie masculine n'est certainement pas une exclusivité latino-américaine » (Béjin, 1992, p.15). En envisageant le machisme comme un qualificatif de l'homme, sa substance est double ; d'une part, l'homme est soumis à ses instincts et ses faiblesses et, d'autre part, il est un chasseur (Béjin, 1992, p.18).

En d'autres termes et pour résumer les propos de Béjin (1992) ; d'une part, l'homme macho est associé à un enfant qui ne peut résister à son instinct et qui n'est jamais pleinement satisfait et, d'autre part, l'homme reste proche de l'animalité, victime de ses pulsions (Béjin, 1992). Néanmoins, en considérant l'homme macho comme peu sensible aux besoins des femmes, il idéalise la figure maternelle qu'il dissocie des autres femmes (Béjin, 1992, p.19). « Cette mère, nous l'avons vu, est le seul point d'ancrage sûr du macho » (Béjin, 1992, p.21). La mère incarne l'attachement, la dépendance, mais elle ne permet pas l'identification s'il n'y a pas de figure paternelle ; là alors se situerait la naissance de comportements machistes (Béjin, 1992, p.21).

8.2. Le culte du corps carcéral sous le prisme de la musculation

Contrôle du poids, de la morphologie, de l'hygiène alimentaire, révèlent parmi d'autres aspects la formation ou l'activation d'une disposition du détenu à la discipline dans l'entraînement et plus foncièrement l'émergence d'un(e) véritable cult(ur)e du corps. En filigrane toutes deux trahissent le besoin pour un condamné à l'isolement d'appréhender et de redéfinir l'espace carcéral comme un possible espace de vie (Sempé & Bodin, 2015, p.81).

En déterminant une propension du dispositif carcéral à restreindre le corps des détenus (Englebert, 2023), le phénomène de masculinisation qui anime cette recherche résulte des conditions carcérales physiques exigeantes et de la quête identitaire au travers de l'enfermement. Cet enfermement redéfinit ce que Sempé et Bodin (2015) appellent l'espace de vie. Pour traiter de la masculinisation, il est nécessaire d'analyser la place qu'occupe le sport dans le dispositif et pour les détenus en proie à l'enfermement des corps (Szczepaniak, 2016), mais également de comprendre la valorisation sociale qui

s'opère autour du physique masculin des détenus. Ainsi, pratiquer le sport permet de reconstruire l'identité (Sempé & Bodin, 2015, p.80) ; cette reconstruction passe par l'appropriation de l'espace carcéral comme espace de pratique sportive et d'exhibition (Sempé & Bodin, 2015, p.81).

Construire en prison un corps, et plus globalement un rapport au corps, puissant, volumineux, robuste, musclé ou d'une certaine manière virile, s'inscrit au cœur d'enjeux identitaires pour des détenus cherchant à (re)conquérir une masculinité menacée par la peine, l'isolement, les privations et l'homo-sociabilité imposés. (Sempé & Bodin, 2015, p.81).

Les activités physiques font partie intégrante de la dynamique carcérale et permettent aux détenus de mobiliser des ressources qui favorisent l'extériorisation du sentiment d'enfermement (Sempé & Bodin, 2015). Dans cette optique, le corps du prisonnier « est contraint et opprimé » (Sempé & al., 2007, p.55) ; le sport apparaît alors comme une solution d'adaptation au temps carcéral. Sempé, Gendron et Bodin (2007) évoquent une appropriation (Sempé & al., 2007, p.55) du sport en tant qu'instrument d'adaptation pour le détenu. Cet outil mis à disposition de l'individu lui permet de conserver l'exercice d'un contrôle de son corps, dépourvu de toute liberté. Dans une moindre mesure, la mobilisation de l'activité physique revête une forme de lutte des corps opprimés et de moyen d'adhésion au dispositif disciplinaire.

Néanmoins, au-delà de la reconnaissance des possibilités d'activités sportives au sein de l'institution carcérale, la logique sécuritaire prévaut et prive certains détenus des possibilités d'accès aux activités sportives (Sempé & al., 2007, p.56). En d'autres termes, et selon les constats qui révèlent une importance du sport dans un dispositif relativement strict et réducteur des libertés, le corps est alors considéré comme un moyen mobilisé pour lutter contre l'autocontrôle permanent imposé par la prison. Il est intéressant de considérer le corps de l'individu non plus dans son essence première qui le caractérise, mais plutôt comme un outil de lutte, de contrôle et d'affirmation de l'identité (Szczeplaniak, 2016). Cette conception du « corps-outil » ou « corps-identitaire » est fondamentale dans la prise en considération des activités en prison ; là où le dispositif impose un autocontrôle régi par l'instance sécuritaire, l'utilisation du corps physique à

des fins d'extériorisation semble inévitable, voire une solution pour pallier le manque de liberté.

En effet, le sport en prison permet au détenu de faire de son corps « (...) un outil stratégique placé au cœur d'une organisation disciplinaire de contrôle » (Sempé & al., 2007, p.57). Cependant, en considérant le sport en tant qu'échappatoire à la contrainte des corps exercée par le dispositif, l'activité sportive reste un moyen mobilisé également dans l'intérêt de l'institution. En ce sens, le sport en prison serait plutôt une activité stratégique non seulement pour les détenus, mais aussi pour le dispositif lui-même. En nuanciant cette affirmation selon laquelle le sport serait un mécanisme de contrôle des détenus sur leur corps, nous pouvons également en déduire la même hypothèse pour le dispositif carcéral.

Pour l'institution, le sport serait alors un moyen de préserver l'adhésion des détenus envers le dispositif (Sempé & al., 2007, p.57). Si la prison permet aux détenus d'exercer des activités sportives, elle assure également un climat moins hostile et plus docile. D'un point de vue psychologique, le sport permettrait « le relâchement comportemental et affectif du détenu » (Sempé & al., 2007, p.58). La pratique sportive au sein de l'institution carcérale permet également aux détenus de partager un sentiment d'appartenance et de se démarquer par la force et la virilité, soit par « la démonstration de masculinité » (Sempé & al., 2007, p.59).

La valorisation des activités sportives est donc un moyen utilisé pour faire face à la perte d'identité (Szczepaniak, 2016). La pratique du sport permet de réaffirmer une identité masculine, voire virile. Reprendre un contrôle de son corps permet de s'imposer une auto-discipline. Cette auto-discipline tente de contrebalancer les conséquences d'une discipline imposée par le dispositif carcéral.

Le vécu de l'enfermement relève d'une expérience commune pour les détenus. Le fait de devoir s'approprier une cellule, d'adopter un style vestimentaire imposé par l'instance carcérale et de respecter un espace et des horaires imposés, cloisonne le détenu dans un environnement superficiel. D'un point de vue psychologique, l'individu cherche naturellement une évasion de son esprit, un moyen de tolérer le manque de liberté et l'étroitesse de l'endroit dans lequel il vit (Englebert, 2023). L'expression du corps,

lorsqu'elle est réduite à l'uniformité, cherche le moyen de se démarquer, notamment par une « (...) pratique intense de la musculation » (Truffant, 2023, p.34).

La masculinité vient surplomber l'univers carcéral, la prison est caractérisée par un effet entonnoir, éliminant par conséquent les aspects ne s'apparentant pas à de la masculinité (Sempé & Bodin, 2015, p.81). Ainsi, « chaque interaction, le langage, les usages du corps, depuis le rapport à la douleur jusqu'aux codes gestuels ou vestimentaires, en passant par l'alimentation, semblent soumis aux injonctions d'une virilité ou d'un signe apparent de masculinité » (Sempé & Bodin, 2015, p.82).

Chapitre 9. Les stratégies d'adaptation, de défense et de résistance

9.1. Vers l'émancipation de la subjectivité

Pour contrer les difficultés d'investissement et d'expressivité des sujets incarcérés, les activités semblent constituer des alternatives propices au décuplement des subjectivités (Stathopoulos, 2023, p.57). Au-delà des moyens d'investissements dits « matériels », tels que l'aménagement de la cellule ou la procuration de vêtements, l'expression est à encourager dans un dispositif qui restreint les libertés.

Lors de notre entretien, Englebert caractérisait le langage des détenus comme un outil de protection à l'encontre de toutes formes de stigmatisation féminisante.

(Extrait entretien Englebert). [(...) il y a un autre moyen de véhicule du genre et de l'affirmation de la virilité en prison, c'est le langage. C'est un grand classique d'appeler l'autre « tapette » ou « pédé » et donc, en fait, a fortiori de féminiser l'autre. Ça m'a toujours fait penser au roman de Edouard Louis « Eddy Bellegueule », c'est un écrivain français et c'est un gars qui raconte un peu son histoire, en autobiographie, il vient du nord de la France et est homosexuel. Il est à l'école et il se rend compte qu'il y a un autre gamin qui a une posture féminine et dont tout le monde dit à ce jeune « sale pédé ».]

En ce sens, la parole est alors mobilisée en tant que moyen supplémentaire d'expression témoignant d'une identité genrée, basée en partie sur des stratégies défensives d'identifications (Ravit, 2008, p.64). Nous supposons alors que l'implication des sujets dans d'autres domaines d'expressivité permettrait l'émancipation identitaire et *in fine*, la distanciation avec la masculinité ;

(Extrait entretien Englebert). [Je crois assez peu au programme thérapeutique et procédures thérapeutiques ; car c'est toujours du clé sur porte. Je me souviens d'un patient, il avait une affaire terrible avec son chat, c'était au tout début que je travaillais. Il avait passé des heures et des heures à ce que quelqu'un aille s'occuper de son chat parce qu'il venait d'être incarcéré. Je trouvais que c'était important et que tout le monde s'était un peu moqué de moi à la prison, en disant que j'étais psy, que je venais d'être diplômé et que je passais du temps à régler cette affaire. Je sais bien que ce patient-là, qui était tombé pour longtemps, chaque fois que je le voyais, il me parlait de son chat et on avait créé quelque chose de fort. Là c'était une manière de conserver un lien avec l'extérieur, c'était important pour lui, plus que pour moi. Je n'avais pas à juger la nature de son inquiétude. C'est un peu du bricolage, on fait en fonction des situations, de s'adapter et de voir comment l'environnement s'adapte également.]

Cet extrait d'un entretien mené avec Englebert témoigne de deux idées fondamentales des prémices de pistes thérapeutiques en prison. Premièrement, il est nécessaire de travailler la question de la subjectivité en prison ; il n'existe pas une technique thérapeutique, mais des moyens de concilier avec les réalités de chacun. Cette subjectivité étant relativement liée à la question de la masculinité, elle reste cependant malléable. Deuxièmement, le lien avec l'extérieur est bénéfique, d'une part, pour éviter une adaptation pathologique du sujet à l'enfermement (Englebert, 2019) et d'autre part, pour favoriser l'émancipation de la subjectivité au-delà des murs de la prison.

En considérant l'importance des activités et du travail de la subjectivité comme levier d'action thérapeutique, le groupe semble également être un moyen de travailler sur les subjectivités de chacun (Ravit, 2008). Les activités proposées par la prison peuvent, de manière usuelle, servir l'émancipation des identités et du sentiment d'appartenance. Travailler en groupe dans un espace conçu à cet effet permet l'investissement

expérimental des identités de chacun ; ainsi, dans une visée thérapeutique, un groupe « (...) peut se concevoir comme une aire transitionnelle d'expérience » (Ravit, 2008, p.65). Le groupe envisagé en tant que thérapie peut, d'une part, contribuer au soin du sujet, et, d'autre part, encourager « l'expérience d'individuation » (Ravit, 2008, p.65). « Le groupe thérapeutique se situe, alors, comme un espace articulant la vie privée et l'intime, et la réalité institutionnelle » (Ravit, 2008, p.65).

Ravit (2008) conclut que l'identité de groupe permet l'expérimentation et l'appartenance, de manière succincte, « il importe que le groupe puisse être reconnu dans la durée comme un espace affectif légitime, engageant les investissements intrapsychiques et intersubjectifs » (Ravit, 2008, p.69). Par ailleurs, l'aménagement d'espaces à visées thérapeutiques permet aussi « (...) un redéploiement de la temporalité psychique sur les versants historiques et narratifs, chez des sujets pour lesquels l'économie du temps se résume à la décharge actuelle, l'agir et la répétition se manifestant comme un potentiel faussement conservateur » (Ravit, 2008, p.69).

9.2. La mise en récit de la subjectivité

Kalonji (2016) évoque une piste thérapeutique intéressante pour travailler la question de la subjectivité en milieu carcéral. En constatant que l'espace et le temps réduisent considérablement les possibilités de subjectivation du sujet, il explicite que la mise en récit est un outil thérapeutique efficient pour rééquilibrer cette dialectique spatio-temporelle (Kalonji, 2016, p.104).

Concrètement, la visée thérapeutique du récit consiste à invoquer la subjectivité du narrateur (Kalonji, 2016). Ainsi, « un récit est donc une intrigue toujours portée par un narrateur qui dispose à sa guise des faits d'une histoire et, ce faisant, en donne ainsi sa propre version subjective » (Kalonji, 2016, p.104).

Dans une optique d'habitation (Scheer, 2016) et de territorialisation (Lamarre, 2001), le récit permet au sujet d'être le personnage central de son histoire, « (...) soit le héros de l'histoire qu'il raconte, qu'il habite alors pleinement de l'intérieur et dont il devient le sujet » (Kalonji, 2016, p.105).

L'étude de Kalonji (2016) porte essentiellement sur la thérapie des sujet incarcérés dans l'aile psychiatrique de la prison ; cependant, l'architecture et le dispositif de cette annexe restent similaires à l'environnement carcéral en termes de spatialité et de temporalité (Kalonji, 2016).

Chapitre 10. Le corps comme outil de réappropriation de la subjectivité

10.1 Le culte du corps par la musculation

Un des enjeux fondamentaux des prisonniers masculins consiste à retrouver une identité suite à l'uniformisation résultant de leur détention. Le travail de l'identité passe par l'identification des éléments qui caractérisent la figure masculine. Sempé et Bodin (2015) parlent d'une culture du corps en prison, renvoyant à une image valorisante de la masculinité (Sempé & Bodin, 2015, p.81).

Cette conception de la masculinité à travers le sport rencontre les stigmates de l'homme fort et viril (Béjin, 1992). Les détenus ont alors une propension à favoriser l'attribut de la force physique pour assurer une identité sociale acceptable.

Lors de notre entretien, Englebert a témoigné de la question de la musculation en prison. Il évoque notamment la propension des détenus à nommer la salle de sport, la « salle de body », se référant directement alors à la notion du corps, de la sculpture.

(Extrait entretien Englebert). [J'avais toujours été très marqué comment en prison, la salle de sport, on appelle ça, la salle de body, et ce, dans plusieurs prisons que j'ai fréquentées. En tout cas, ça m'étonnait beaucoup car c'est la salle de corps quoi, c'est le bodybuilding, on disait « je suis allé au body ». Et je pense que ça, voilà, je trouvais ça assez intéressant.]

10.2. Les tatouages comme moyens de réappropriation identitaire

Le tatouage, considéré pour certains comme une forme d'art, d'expression corporelle ou effet de mode, et pour d'autres, comme l'affirmation d'une identité (Riout, 2006, p.40), se caractérise par une trace. Cette trace peut être « cachée ou exhibée selon

le désir du sujet » (Rioult, 2006, p.40). Le tatouage sert de marquage corporel et de repère temporel. Lors de notre entretien, Branders expliquait le rôle du tatouage en prison plutôt en termes de repère temporel pour les détenus, lorsqu'ils ont des permissions de sorties, par exemple. Les détenus profitent alors de cette semi-liberté pour réaliser des tatouages, à la fois reflétant un esthétisme, mais porteurs également de significations. Se faire tatouer, c'est symboliser (Rioult, 2006, p.40), inscrire sur son corps un élément fondateur de l'identité ou de son histoire.

Zakhour et Tarazi-Sahab (2019) révèlent dans leur étude, que le tatouage « (...) maintient aussi parfois une image de délinquance et de criminalité » (Zakhour & Tarazi-Sahab, 2019, p.330). Ainsi, le tatouage permet de construire une nouvelle identité au travers du corps et de la peau ; il matérialise la projection d'une image que l'on renvoie (Zakhour & Tarazi-Sahab, 2019, p.331). D'une part, le tatouage agit comme une pénétration du dehors vers le dedans, créant fondamentalement une identité et, d'autre part, il véhicule une représentation identitaire voire stigmatisante auprès d'autrui (Zakhour & Tarazi-Sahab, 2019, p.331).

Au-delà de l'aspect esthétique du tatouage, celui-ci revêt une dimension de sensation, de douleur occasionnée par l'aiguille traversant la chair. Se faire tatouer peut procurer « un surpassement de soi » (Rioult, 2006, p.41), soit tester son seuil de tolérance à la douleur. La douleur est subjective, elle peut s'apparenter au plaisir de se faire tatouer ou par l'expérience pénible du tatouage (Rioult, 2006, pp.41-42). Le corps se souvient ;

« C'est comme si mon corps avait mémorisé la douleur, j'ai envie d'attendre.»
Le besoin de se faire tatouer est peut-être arrivé à saturation, il ressent comme un épuisement, peut-être moins de jouissance et le corps se cabre, se refuse (Rioult, 2006, p.42).

Le tatouage témoigne d'une volonté de marquer son corps, d'exprimer un vécu, une identité, ainsi,

Pour exprimer leur malaise, des sujets marquent leur corps. Ils utilisent leur corps comme théâtre où plusieurs scènes peuvent être jouées. Au plaisir d'être regardé s'ajoute automatiquement la douleur physique dès l'introduction de

l'aiguille dans la peau, déversant l'encre qui laissera la trace (Rioult, 2006, p.44).

Quand le sujet est dépossédé d'un rapport subjectif à la spatialité et la temporalité et *in fine*, à la perte identitaire (Ravit, 2008), il cherche à exprimer sa perte substantielle et charnelle par le tatouage ; « c'est ainsi que l'on observe toute une culture du tatouage, où la peau (lieu de passage entre le dedans et le dehors) est le support de choix du témoignage et de la « dépeau-cession » » (Ravit, 2008, p.64).

(Extrait entretien Englebert). [En tout cas, ce qui m'avait beaucoup intéressé avec ces éléments-là, avec le bodybuilding et le tatouage, dont j'en parle un peu dans « L'Homme en situation » et dans un livre sur la situation borderline, d'un patient appelé Hippolyte, c'est un patient qui est tatoué sur tout le corps et qui s'auto-tatoue. Je trouvais ça assez fascinant car il est droitier, il a le bras gauche qui est plus beau, c'est assez comique.]

L'étude de Saint-Clément et Héas (2011) sur la question des tatouages et de la masculinité auprès d'étudiants en sport à Karukéra, nous permet d'évoquer de manière transversale comment le tatouage peut revêtir une fonction de symbolique et de puissance chez l'homme (Saint-Clément & Héas, 2011, p.130). Lors de leurs entretiens, Saint-Clément et Héas (2011), ont pu relever auprès d'un sujet que le tatouage lui procurait des attributs de virilité (Saint-Clément & Héas, 2011, p.132). Par ailleurs, évoquer la question des attributs et *in fine*, de la séduction, rejoint cette idée de la virilité comme nous l'étudions dans le cadre de la masculinité. Le tatouage ainsi mobilisé est donc caractérisé, d'une part, comme symbole de puissance et d'exhibition, et d'autre part, comme symbole de virilité (Saint-Clément & Héas, 2011).

Rouers (2006) étudie également la question du tatouage et de la masculinité au travers d'un roman de Russel Banks. En s'imprégnant du vécu de l'adolescent décrit dans le roman, il place le tatouage et la masculinité comme moyens de lutte contre le traumatisme et d'affirmation d'une identité masculine. Ainsi, le tatouage contribue à « (...) la construction de la masculinité » (Rouers, 2006, p.120). Le tatouage sert alors l'affirmation identitaire vers une finalité de masculinité (Rouers, 2006, p.120). Pour revenir sur la relative douleur étudiée par Rioult (2006) qui accompagne le tatouage, Rouers (2006) confirme également que « la résistance à la douleur est un moyen de

montrer sa virilité particulièrement présent dans les groupes de garçons ou d'hommes (...) » (Rouers, 2006, p.121).

10.3. Les activités physiques sélectives valorisantes

Dans son étude sur l'importance du sport en détention, Sempé (2016) emploie le terme de « bonnes pratiques » afin de déterminer les pratiques socialement valorisées et partagées entre les détenus. Sempé (2016) s'intéresse plus particulièrement aux pratiques relatives au dispositif carcéral. Toujours dans une logique phénoménologique adaptative, les pratiques de prédilection sont celles qui permettent l'aménagement subjectif de la temporalité et le support de l'enfermement ; ces pratiques semblent agir dans une logique commune de faire concilier le corps avec l'enfermement (Sempé, 2016, p.47).

De la simple pratique routinière à une participation plus ponctuelle à des événements dans la prison, toutes ces pratiques permettent au détenu de lutter contre les effets délétères de l'isolement quotidien et de la sédentarité autour d'enjeux, notamment de mieux-être, à la fois physiques et psychologiques (Sempé, 2016, p.47).

Rappelons que de manière générale, le sport est appréhendé « (...) comme facteur de bien-être et de promotion de la santé » (Sempé, 2016, p.51). Dans cette logique, pratiquer le sport en détention revêtirait plusieurs finalités ; entretenir un état stable de santé, se sociabiliser et travailler le corps (Sempé, 2016). Au niveau thérapeutique, « le développement du sport en prison devrait répondre à cet enjeu de promotion, d'éducation et de développement de la santé en prison » (Sempé, 2016, p.51).

(...) la pratique sportive en prison permettrait aux détenus d'accéder à une forme d'éducation corporelle par la culture sportive et plus globalement une culture somatique, elles-mêmes susceptibles de permettre au détenu d'intérioriser des habitudes, des aptitudes, des connaissances et plus globalement des valeurs et des dispositions sociales utiles à cette quête de santé (Sempé, 2016, pp.51-52).

La notion « d'éducation corporelle » (Sempé, 2016, p.51) nous intéresse particulièrement dans l'optique où elle corrobore notre hypothèse d'une réelle culture du corps en prison. Le corps, à la fois, objet de l'enfermement et outil de lutte contre cet enfermement, est soumis à la quête d'un exutoire physique et mental. Cette conception du bien-être tel qu'il est envisagé par Sempé (2016) questionne les pratiques permettant un équilibre dans l'enfermement.

La définition de la santé couvre actuellement une acception large, celle d'un individu entrevu dans sa globalité. Rompant avec la vision archaïque d'un individu dissociable corps et âme, cette définition nous engage à douter d'un possible bien-être social et d'un équilibre psychique, non seulement précaires mais également fragilisés, en situation d'enfermement (Sempé, 2016, p.53).

Pratiquer le sport représente également un moyen pour les détenus de se fatiguer, de « consumer le temps » (Sempé, 2016, p.56). C'est une occupation qui peut être investie tant au niveau du temps, de l'espace et du corps. « Chercher à user le corps conduit pour beaucoup de détenu-e-s à satisfaire également au besoin d'un endormissement social relatif aux dommages occasionnés par l'emprisonnement, la disqualification et la désaffiliation » (Sempé, 2016, pp.56-57).

10.4. Le dépassement identitaire par le théâtre et l'imaginaire

« L'espace-temps de l'expérience artistique se pose en cela comme une sorte de contre-dispositif d'expression et de rencontre à l'intérieur du dispositif carcéral » (Stathopoulos, 2023, p.64). Envisager l'implémentation de l'art en prison, c'est encourager l'expérience subjective (Englebert, 2019) des sujets incarcérés.

10.4.1. Le théâtre comme moyen d'expression corporelle

Pour contrer les effets de l'enfermement, le théâtre en détention apparaît comme une voie artistique favorisant l'émergence d'un espace de liberté et d'expression (Branders, 2018, p.94). Branders (2018) analyse l'activité théâtrale sous le concept *d'expressions subversives*, selon trois propriétés : *l'allusion*, *l'illusion* et *l'éclusion* (Branders, 2018, p.94).

Mobiliser le théâtre, en tant qu'activité accessible en prison, permet de redéfinir par le jeu, la hiérarchie sociale qui s'opère entre les détenus, soit de donner une voix aux sujets dits opprimés (Branders, 2018, p.98). Le théâtre suppose la possibilité de contestation des détenus, un espace libre où le jeu est permis (Branders, 2018, p.100). Le relationnel qui s'opère en prison est tiraillé entre groupes dominants et groupes dominés ; le théâtre permet justement de contrebalancer les rôles et de bénéficier d'un pouvoir de parole qui est souvent réprimé.

Lors de notre entretien, Branders a évoqué deux éléments caractérisant le théâtre en prison de manière générale. D'une part, le théâtre est utilisé de manière individualiste et, d'autre part, d'un point de vue structuraliste. Elle explicite qu'il s'agit d'un travail individuel qui est souvent relié à la mission de réhabilitation. Or, attester que le théâtre est avant tout une mission de réhabilitation ne permet pas de prendre en considération sa visée structuraliste pour l'identité du sujet incarcéré. Branders utilise plutôt le terme « d'émancipation » à travers le théâtre, soit d'une idée de pouvoir utiliser cet espace-temps et ce dispositif théâtral pour travailler une émancipation, dans une optique d'*empowerment*, soit avoir de nouveau un pouvoir d'agir (Deutsch, 2015). Il s'agit alors de considérer la structuration de l'individu en termes de pouvoir et, par conséquent, de définir cet espace social comme étant régulé par des dynamiques de pouvoirs et contre-pouvoirs. En application, certains pouvoirs sont sans rapport avec la question de la masculinité, il faut les penser de manière intersectionnelle. Il existe des rapports de genre qui structurent la prison, mais également, des rapports de classes, de races ou encore, liés au validisme.

Cependant, en prenant le genre et la masculinité comme grille de lecture spécifique de notre étude ; il est alors possible de penser cet axe hiérarchique autour de la question genrée et dont cette dynamique se joue au sein des ateliers de théâtre. Dans les ateliers de théâtre ; d'une part, l'activité en tant que telle, se déroge à la question de la virilité. Nous allons constater que le théâtre est mobilisé de manière polysémique, à la fois comme espace de séduction, mais aussi comme espace où se joue l'ébauche de rôles stéréotypés. En finalité, cette activité n'est donc pas valorisée comme permettant d'élever les détenus sur la question du virilisme ou de pouvoir les positionner plus favorablement à l'intérieur de la prison, mais le théâtre permet de repenser les rapports de genre.

(Extrait entretien Branders). [Concernant la thématique de la masculinité, je voudrais travailler pour l'instant sur l'expression de la vulnérabilité des hommes à travers, notamment l'expression théâtrale et savoir comment les hommes s'autorisent ou non à exprimer un certain ordre de vulnérabilité. Si on prend cet axe-là, il y a le fait qu'ils n'expriment pas toutes leurs émotions et toutes les émotions ne sont pas valorisées de la même manière en détention. Il y a cette difficulté pour certains, à s'exprimer, à exprimer de la peur, c'est probablement l'expression la plus difficile, l'amour; la tendresse, parler d'amour c'est tout simplement assez compliqué. Donc vraiment, parler de tendresse, de ce qui nous émeut, de ce qui nous touche, de ce qui fait raisonner des choses en nous, ... ce sont des expressions beaucoup plus difficiles à mettre en place dans les ateliers de théâtre. Je me souviens d'un détenu qui participait à l'atelier et c'était le jour du spectacle. Lors de la répétition, il devait faire sa scène où il devait avoir peur d'une autre personne et lui, jouait quelqu'un de la société civile où il rencontrait justement un détenu. Dans sa scène, il devait faire semblant d'avoir peur et jouer la peur. Et je sais qu'il est sorti des coulisses et il m'a dit « mais c'est n'importe quoi, moi je suis un rebeu, j'ai pas peur alors pourquoi je joue une scène où j'ai peur, en fait j'ai pas peur des autres détenus, moi-même je suis un détenu ». Il était en train de tout remélanger et de tout resubjectiver. Notamment, lié au fait qu'il sentait que la représentation était proche et qu'il y allait y avoir aussi un regard sur soi du public. Un élément qui peut être intéressant, c'est autant il peut se passer beaucoup de choses dans un espace comme le théâtre, en cellulaire, qui sont des répétitions qui se font à 10-15 personnes max et qui ont un référentiel commun, il y a cette idée qu'on a construit une espèce de sous-culture qui fait qu'entre nous on se comprend. Mais, dès qu'on est confrontés à l'extérieur, on ne nous comprend plus très bien, ça rend ce qu'on fait et ce qu'on dit beaucoup plus tangible et peut-être avec beaucoup plus d'auto-critique. Il y a d'une part, regarder comment le public nous regarde et puis comment les agents pénitentiaires nous regardent. Pour les détenus, le fait de jouer devant un public avec des personnes extérieures et éventuellement d'autres détenus, il y a des choses qu'ils ne veulent pas jouer. Et donc, toujours dans cette expression de la vulnérabilité, ça va être beaucoup plus compliqué de jouer la peur, l'amour, la tristesse, parce qu'il y a cette idée qu'on va les assimiler au rôle qu'ils jouent. Ce qu'ils jouent comme rôle n'est pas un rôle

fiction, c'est un vrai rôle où l'on pourrait penser que leur individualité et leur subjectivité est liée à ça.]

Cet extrait nous illustre de manière significative la portée du théâtre en tant que challenge d'expressivité pour les détenus et de dévoilement de soi. Il persiste une sensibilité à extrapoler certaines émotions ou à endosser un rôle particulier. La crainte d'associer le rôle à la réalité implique un refus de jouer. Branders nous explique également que certains rôles sont tabous pour les détenus. Par exemple, il existe une impossibilité pour eux de jouer une trahison, par peur d'être associés à cette figure du lâche. Les détenus persistent donc à s'imposer des restrictions quant aux rôles qu'ils jouent. En ce sens, jouer un rôle au théâtre n'est pas une protection suffisante. Cependant, l'activité théâtrale reste sociale, les représentations sont dépendantes des représentations des personnes, la limite entre réalité et fiction devient complexe.

10.4.1.1. La redéfinition d'un espace polysémique

Le théâtre, au-delà de sa fonction contestataire, offre un espace où la surveillance est restreinte et où l'émancipation des discours est encouragée ; l'espace devient alors sécurisant (Branders, 2018, p.104).

L'espace étant envisagé comme un espace vécu (Lamarre, 2001), concevoir l'activité du théâtre, comme une possibilité de créativité des sujets, permet l'investissement subjectif et l'expérimentation.

En adéquation avec la thématique de la masculinité, l'entretien réalisé avec Branders dans le cadre des cours de théâtre donnés en détention, nous permet d'émettre deux constats : premièrement, les détenus se rendent au théâtre pour avoir une présence féminine et deuxièmement, l'espace théâtral est mobilisé pour exposer les atouts physiques de chacun. En ce sens, nous pouvons concevoir l'investissement de l'espace de manière polysémique, où les jeux de séduction (Branders & Gauthier, 2023), de contestation, d'imagination (Englebert, 2019) et de démonstration sont permis.

L'activité théâtrale en prison n'est pas la plus propice pour développer la virilité chez les détenus. Néanmoins, l'idéologie selon laquelle le théâtre est une activité non virilisante

peut au contraire être nuancée par le fait qu'elle est contrebalancée par la présence féminine lors des ateliers, permettant alors une affirmation de la virilité.

(Extrait d'entretien Branders). [Quand je faisais les activités en prison, déjà moi, quand j'y allais, j'étais une femme, et j'ai aussi mené des activités de théâtre avec des étudiantes et la plupart, c'étaient des filles. Et pour contrer le fait de cette activité qui n'est pas valorisante sur le plan viriliste, on peut nuancer par ce qu'il se disait dans les couloirs, comme par exemple, « oui, mais moi j'y vais parce que je rencontre des filles ». Et donc, c'était l'idée de justement aller au cours de théâtre, non pas, pour l'activité théâtrale, qui n'est pas valorisante en tant que telle, mais parce qu'il y a des filles. Je me souviens d'un gars qui criait ça dans les couloirs, je ne sais plus exactement ses termes : « j'ai rancard avec 25 étudiantes ». Il se vantait de pouvoir avoir accès à des filles par l'activité théâtrale.]

Afin d'illustrer également la question de la séduction, d'autant plus perceptible lors d'une activité qui est organisée par des femmes, Branders témoigne de son expérience et des jeux de séduction dont elle a fait l'objet.

(Extrait Branders). [Le fait d'être une femme en prison et de se faire draguer, voire harcelée, témoigne de l'ordre carcéral genré. Il y a une fois où j'étais un peu « le lot gagnant » d'une situation entre hommes où au final, ils se comparaient les uns aux autres pour essayer de m'avoir. Donc l'idée, mais c'était complètement fantasmé pour eux, c'est qu'ils se disaient que l'atelier de théâtre c'était compliqué car il n'y avait qu'une seule femme et ils venaient tous faire les beaux devant moi. Mon analyse s'est arrêtée sur le fait qu'ils s'en foutaient de moi au final, mais j'étais juste une variable qui montrait quelle était la virilité. Donc, le plus viril serait sûrement celui qui obtiendrait la femme. Certains n'y jouaient pas et d'autres qui étaient déjà haut placés sur la hiérarchie du genre essayaient d'y prétendre et il y avait des combats de coqs comme disaient les détenus. Et c'est allé assez loin, car un détenu avait décidé qu'on était en couple et que j'étais sa propriété sans me demander et il disait aux autres qu'il me voyait en VHS, ... les visites réservées aux couples. À un moment, c'était devenu très compliqué parce que c'était du harcèlement, il m'écrivait, il laissait des mots dans mes carnets de terrain, j'ai voulu arrêter mon terrain. Lors des ateliers de théâtre, il me dominait. C'était à un

point où je ne savais plus comment sortir de ça. Et donc, j'arrive un matin avant un atelier, pour arrêter mes ateliers, je voulais le dire à tout le groupe dont ce gars-là. Un de mes collègues m'a ensuite informée que le détenu avait été transféré ailleurs, le problème s'est donc réglé tout seul. Les autres détenus m'ont quand même demandé après comment je vivais la séparation. Ce qui signifie qu'en dehors de l'atelier de théâtre, cette construction-là perdurait. C'était l'idée aussi d'affirmer quelque chose de l'ordre de la virilité auprès des autres et de l'ascension du fait de ma position sociale.]

Ces deux extraits amènent à penser la notion de virilité autrement, dans le sens où elle est affirmée parce qu'il y a un rapport aux femmes et à la séduction. La femme remplit alors une fonction d'objectification, tant par la participation des détenus à l'atelier, tant par les jeux de séduction qui s'y déroulent. Ces extraits induisent également l'idée d'avoir une sorte de propriété sur les femmes. Ces éléments caractérisent principalement ce qui se joue dans les couloirs, hors de l'espace théâtral.

(Extrait entretien Branders). [Je me souviens d'un détenu qui avait fait du trafic de chaussures en échangeant ses belles baskets contre des claquettes d'un autre détenu du couloir, pratique qui se fait souvent en détention car c'est quand même un élément de l'identité qui est très important. D'ailleurs on voit souvent que les détenus indigents sont ceux qui ont les chaussures de l'institution qui ne sont pas des baskets. C'est souvent ceux qui sont le plus bas dans la hiérarchie de la prison. Ils n'ont pas beaucoup de pouvoir d'action, car ils n'ont pas beaucoup de pouvoir économique. Et là, une agente pénitentiaire remarque le changement de chaussures du détenu et lui explique avoir compris son trafic et lui dit qu'il a perdu sa belle paire de chaussures, et là il lui répond « alors toi repars avec moi comme ça je n'aurais pas tout perdu ». C'était une manière de dérouter l'agent pénitentiaire qui a un peu gloussé et qui l'a laissé passer. Donc là, on est bien sur l'utilisation d'éléments liés à la séduction dans une situation qui est à la fois, normée par des rapports de force très forts et en même temps, un rapport de genre lié aux jeux de séduction.]

10.4.1.2. Le corps-outil

La mobilisation du corps comme outil d'expression est d'autant plus présente lors des ateliers de théâtre ; ainsi, la pratique du théâtre nécessite des contacts physiques et émotionnels (Branders, 2018, p.106). Paradoxalement, le théâtre contribue à valoriser des comportements positifs, d'écoute, alors que l'univers carcéral est plutôt craintif et violent.

(Extrait entretien Branders). [Au niveau de l'atelier de théâtre, toutes les conceptions sont redéfinies. L'activité théâtrale amène le sujet à « se mettre à nu » ; d'une part, en comprenant ce que les détenus ont comme représentations de sens commun, et, d'autre part, il y a toute une dynamique du jeu qui s'installe autour de la connexion avec les autres sujets. L'activité théâtrale reste une activité socialisante et qui informe sur la socialisation des détenus.]

Branders évoque notamment le rôle qu'elle a pu jouer en tant que femme au travers de l'atelier de théâtre. Elle nous transmet alors une vision pluraliste de la place de la femme en détention. Branders dépeint un univers relativement monosexué (Branders & Gauthier, 2023) où le rapport à la femme reste cantonné à certaines représentations stéréotypées.

(Extrait entretien Branders) [J'ai rencontré des détenus, qui dans les pièces de théâtre, les représentations qu'ils faisaient des femmes étaient très respectueuses et d'autres, pas du tout. Un de mes collègues avec qui je travaille en prison m'avait dit « tu vas voir, il va y avoir l'effet calme féminin et on va sortir de l'effet vestiaire de foot ». Pour lui, il mettait en balance le fait qu'il y ait une femme dans l'atelier de théâtre, allait avoir un autre effet que lors que l'atelier ne se passe qu'entre hommes, là où les échanges sur les femmes et sur les autres détenus se passent différemment, là où les mots sont plus crus et les comportements masculins exacerbés. L'effet calme féminin comme il disait, c'était le fait qu'ils allaient mieux se comporter, ils vont essayer de donner une bonne image d'eux. Je me souviens que dans l'atelier, il y avait des problèmes de chauffage comme dans plein de prisons, et la manière de réguler ça, c'était d'ouvrir ou fermer la fenêtre, et ils demandaient souvent si je n'avais pas trop froid ou trop chaud. Quand j'étais pas là, il n'y avait pas ce genre de propos et tout ça participait à ce « calme féminin ». Il y a un effet pacificateur de la présence féminine. Ce qui est également intéressant,

c'est qu'au niveau des agents pénitentiaires, il y a davantage de femmes qui participent à la mixité de l'institution. Le fait que dans le cellulaire, en contact direct avec les détenus, il y ait des agentes, participe à la mixité du carcéral.

10.4.1.3. Le travail de l'imagination

L'imaginaire dépasse la réalité et décuple les facultés subjectives des sujets (Englebert, 2019), il témoigne d'un « (...) ancrage fondamentalement corporel » (Englebert, 2019, p.25) ; il peut donc faire l'objet d'une étude à part entière pour bon nombre de sujets. En ce sens, l'imaginaire est « (...) une dimension fondamentale de l'être humain, l'une de ses grandes attitudes subjectives » (Englebert, 2019, p.22). L'imaginaire caractérise ce qui n'est pas perceptible, crée une autre dimension dite irréelle (Englebert, 2019, p.23).

Il est intéressant de poser la question de l'imaginaire dans un dispositif qui tend justement à le contraindre et d'envisager les perspectives qu'elle permet d'entrevoir. Dans son étude « Enfermement carcéral, imaginaire et pathologie de l'adaptation » (2019), Englebert hypothétise justement le fait que « l'univers carcéral favorise l'inscription de l'imaginaire dans la négativité, s'inscrit dans le banal » (Englebert, 2019, p.22). Par cette hypothèse, Englebert (2019) étudie le dispositif carcéral selon la théorie du *banal* de Sami-Ali (1977). Le banal serait alors caractérisé par une « (...) absence d'imaginaire, de rêve ou de jeu » (Englebert, 2019, p.27) et par une « (...) adaptation par répétition stéréotypique » (Englebert, 2019, p.27).

Dans un sens, envisager le conformisme stéréotypique permet de comprendre la logique masculine prônant la virilité qui s'installe en prison. Par défaut de ne pas pouvoir envisager des perspectives identitaires propres, les détenus dépourvus de cette faculté d'imagination se cantonneraient alors à la figure stéréotypée du « mâle » (Sempé & Bodin, 2015). Cependant, le défaut d'imagination et de jeu supposé par le *banal* (Sami-ali, 1977), peut être contrecarré par les activités culturelles et sportives encouragées en prison.

Lors de notre entretien, Branders explique la relative complexité des détenus à incarner des rôles sans tomber dans les stéréotypes de genre. Elle a travaillé sur la conception de

la femme auprès des détenus et elle a pu remarquer une tendance à l'hypersexualisation des femmes. L'objectif de travailler sur la notion de la femme au travers du théâtre était de mesurer la propension des sujets à être respectueux et aimants, ou au contraire, vulgaires et obscènes. Ces conceptions assez stéréotypées de la femme peuvent en partie s'expliquer par l'environnement monosexué de la carcéralité (Branders & Gauthier, 2023) et qu'indubitablement, les questions de genre sont amplifiées et limitent l'imagination.

(Extrait d'entretien Branders). [Au début, je ne participais pas aux pièces de théâtre donc il fallait que certains détenus jouent la femme. Si on demande aux détenus hommes de jouer une femme, on pouvait voir la manière dont ils les conçoivent et de la façon dont ils sont à l'aise de jouer des rôles féminins en sachant que ça joue sur leur propre identité et avec toute cette idée de fiction proche de la réalité et de confusion entre la fiction et la réalité. Quand on leur demande de jouer un rôle féminin, alors spontanément, ils vont jouer habituellement de manière hypersexualisée et clichée. Ils jouent une image très stéréotypée de la femme. C'est l'idée d'avancer comme s'ils étaient sur de hauts talons, dans une idée de séduction. Ce qui est intéressant, c'est qu'on va toujours nécessairement chercher les stéréotypes. Ce n'est pas étonnant qu'ils commencent par des stéréotypes, mais ce qui est intéressant, c'est de pouvoir déconstruire ces stéréotypes, de voir comment on peut les complexifier pour jouer quelque chose qui peut être au plus proche de la réalité. Pour réussir à sortir du stéréotype, on joue sur les références qui peuvent être liées à des femmes, à des figures de femmes qu'ils connaissent. Si on leur demande de jouer leur mère ou leur sœur, alors ça devient plus complexe. Cette figure de la sœur n'est pas étudiée dans la littérature, mais ce qu'on arrête pas de me dire, c'est qu'on ne touche pas aux sœurs, au point qu'on ne les joue pas. On me dit « non mais madame, moi je ne joue pas ma sœur, on n'y touche pas ». Par contre, on peut dire quand on s'insulte « fils de pute », on traite la mère, ... de manière habituelle, mais on ne traite jamais les sœurs. Je ne sais pas si la sœur est une figure sacralisée. Ce qui est également intéressant de voir, c'est comment moi, j'ai été attachée à certaines figures de la féminité, parce que j'ai, d'une part, bousculé les stéréotypes qu'ils avaient de la femme et, d'autre part, comment ils m'y rattachaient. Dans un sens, on m'attribuait l'étiquette de la femme sexualisée qui vient en prison pour rencontrer des hommes dangereux et virils, mais dans un autre sens, on m'a également assimilée à d'autres figures de femmes, à la fin d'un atelier on m'a dit

« merci, tu as vraiment été notre grande sœur ». C'était un peu une figure semi-protectrice. Le théâtre pouvait donc être utilisé pour renégocier ces stéréotypes de genre.]

Là où la prison entrave les libertés et les possibilités de projection, l'imagination vient combler l'investissement subjectif du dispositif. Lors de notre entretien, notre second intervenant (ancien détenu) a spécifié que sa survie dépendait de son imagination ; c'est ce qui lui a permis de contrer les effets de l'enfermement. Cependant, lorsqu'il a fait l'expérience de la détention, les prisons ne disposaient pas de toutes les fonctionnalités actuelles. En tant que détenu, il n'avait pas accès à de nombreux moyens pour investir son corps, il n'y avait pas de cours de théâtre qui permettent de rendre tangible cette imagination, il occupait donc son temps à imaginer des évasions. Son témoignage laisse transparaître un besoin d'occuper la temporalité, il explique notamment que l'excitation de s'évader, d'échafauder un plan était un moyen d'envisager des perspectives de sortie.

Pour revenir sur la notion de temporalité telle qu'elle est analysée dans notre étude, l'imaginaire conçoit une temporalité qui lui est propre, qui ne comporte pas de limites, « l'objet imagé est un intemporel là où l'objet réel qu'il représente s'inscrit dans le temps et dès lors continue d'évoluer et de se transformer » (Englebert, 2019, p.23). Le détenu se trouve dans une temporalité propre à la prison se différenciant déjà de la réalité extérieure à laquelle il ne participe plus ; l'imagination détient alors un pouvoir d'extériorisation important, car le sujet peut imaginer la réalité dans laquelle il n'est pas (Englebert, 2019, p.23). La particularité de l'imaginaire est l'implication même d'une dimension créative dépassant alors toutes réalités préalablement connues (Englebert, 2019).

« La créativité et l'imaginaire ont été présentés par plusieurs personnes interrogées comme des manières inévitables et essentielles de s'évader du quotidien carcéral, autrement dit d'y survivre (...) » (Stathopoulos, 2023, p.60). C'est l'imaginaire qui permet l'évasion, la création d'une réalité qui n'est propre qu'au sujet (Stathopoulos, 2023, p.61).

Englebert (2019) évoque par ailleurs, la pathologie de l'adaptation comme « l'adhésion parfaite du sujet à son environnement » (Englebert, 2019, p.28). Cette pathologie

s'exprime par une totale adaptation au dispositif annihilant toutes possibilités de l'imaginaire (Englebert, 2019).

(Extrait entretien Englebert). [C'est l'idée de dire que quelqu'un qui ne s'adapte pas en prison c'est horrible car la prison est conçue de manière à éviter toute appropriation des lieux. Dans le cas du bodybuilding, les jeunes ne s'adaptaient pas, puis subitement s'adaptaient et se sentaient mieux, au fond, si on réfléchit bien, on devait s'inquiéter pour eux. J'en viens à dire que la prison ne permet pas l'adaptation et que si on s'adapte c'est encore pire, car il y a la création d'une nouvelle identité qui se produit, avec la particularité de la temporalité, on renonce à la temporalité extérieure et on hypothèque ses possibilités d'avenir.]

(Extrait entretien Englebert). [Moi, j'ai toujours soutenu que les cliniciens devaient paradoxalement aider le sujet à ne pas s'adapter, je me suis toujours opposé aux directeurs de prisons qui disaient que certains détenus sont des détenus modèles parce qu'ils s'adaptent facilement. Je trouvais ça toujours très inquiétant.]

Ces extraits témoignent de la nécessité d'éviter une adaptation trop rigide au dispositif, dans l'optique de ne pas tomber dans une pathologie où les sujets ne perçoivent plus de perspectives.

D'une certaine manière, c'est au travers de l'implémentation d'activités telles que le théâtre que le détenu a « (...) la possibilité de se jouer de la prison » (Branders, 2018, p.94) et « d'instaurer un espace de jeu » (Ravit, 2008, p.65). La notion de jeu permet de redéfinir les limites de l'imagination et d'accroître la créativité qui semble mise à mal par le dispositif et la banalité (Englebert, 2019). Investir son corps dans une activité artistique, c'est encourager l'imagination, favoriser l'adaptation sans qu'elle ne devienne pathologique et ainsi permettre « (...) au réel d'être territorialisé par notre subjectivité et à notre subjectivité de tolérer et d'appréhender le réel » (Englebert, 2019, p.26).

10.4.2. La musique et le sentiment d'appartenance

L'entretien réalisé notre second intervenant (ancien détenu) nous permet de mettre en évidence un élément à visée thérapeutique relativement intéressant lors de son parcours carcéral. Il explique avoir passé 27 ans en prison et avoir pu, lors de ses dernières années de détention, se procurer une guitare. L'obtention de cet instrument était le résultat d'un trafic d'héroïne dont il faisait partie. Il a ensuite appris à jouer seul et avec l'accord du personnel, d'autres détenus ont pu répéter en groupe. Avec l'aide d'une assistante sociale et de certains gardiens de prison, les détenus qui jouaient d'un instrument ont pu réaliser un spectacle. Il évoque ce vécu carcéral comme étant la période où il a pu investir son temps en jouant de la musique et en faisant partie d'un groupe. Il estime également que la culture devrait être encouragée en prison, par exemple, en organisant des ateliers de slam ou de rap, favorisant ainsi l'expression. « (...) continuer à créer en détention est un moyen de sauvegarder une partie de leur identité, et d'expérimenter une forme de continuité entre leur vie d'avant et leur vie en détention » (Stathopoulos, 2023, p.61).

En ce sens, « (...) les activités culturelles s'inscrivent dans une visée éducative de sensibilisation aux pratiques culturelles. Il s'agit d'ouvrir de nouveaux champs d'intérêts et de proposer des leviers de développement personnel pour la sortie de prison » (Stathopoulos, 2023, p.57). Pour contrer l'oppression des expressions matérialisée par l'enfermement, promouvoir des espaces d'affirmation de soi, notamment en passant par l'art en prison, permettrait de suggérer des alternatives aux détenus dans leur quête identitaire (Stathopoulos, 2023, p.57). Ainsi, d'une part, l'implémentation de l'art et de la culture en prison augmenterait les possibilités d'investissements corporels et spatiaux et d'autre part, contribuerait à la réinsertion. Encourager le développement des facultés artistiques entraîne inévitablement « le sentiment d'évoluer et de développer son individualité en découvrant de nouvelles facettes de soi-même ; un sentiment qui va à l'encontre des logiques de « réduction de la personnalité » qui sont prédominantes en détention (...) » (Stathopoulos, 2023, p.58).

10.4.3. Les marques identitaire des murs carcéraux

Les graffitis, ces traces que les hommes, en tout temps et en tout lieu, ont laissées sous forme d'inscription manuscrite sur les éléments naturels comme sur les murs et bâtiments de l'espace public, révèlent une grande diversité de fonctions et de significations : traces de passage, repères sur un trajet, signatures et marques identitaires, messages clairs ou cryptés à l'adresse d'alliés, sorts ou injures jetés aux ennemis, marquage de territoires, grandes inscriptions culturelles, ect (Verneris, 2016, p.45).

Considérer le marquage des murs de la prison comme une forme d'art revêt alors plus de la quête identitaire et de l'expression (Verneris, 2016, p.45). Là où l'enfermement limite les possibilités de communication, la réalisation de marques, permet d'une part, d'attester d'une existence et d'autre part, de marquer l'espace (Verneris, 2016, p.46). Dans un but d'investissement de l'espace, les graffitis permettent l'appropriation (Verneris, 2016, p. 46) par une marque qui n'est pas corporelle, mais alors murale. Moyen d'affirmation identitaire, le graffiti « est aussi l'écriture du désœuvrement dans lequel se trouvent enfermés les individus » (Verneris, 2016, p.49).

Par ailleurs, laisser volontairement des traces sur les murs de la prison, témoigne également d'un sentiment d'appartenance à une communauté ; le graffiti est alors « une réponse émotionnelle s'inscrivant dans le contexte culturel auquel nous appartenons » (Verneris, 2016, p.48). Le dessin, la marque, la trace représentent « une volonté d'appropriation symbolique de l'espace » (Verneris, 2016, p.57).

Le graffiti se matérialise par la trace qu'il laisse, mais permet au-delà de l'aspect visuel, de laisser une trace de soi (Verneris, 2016, p.53). Ainsi, « les conditions d'isolement et le déni d'identité qu'impose la situation d'enfermement aux auteurs de ces traces murales participent au besoin d'extérioriser leurs pensées sous la forme de bribes de récits personnels » (Verneris, 2016, p.55). Par conséquent, le marquage peut être appréhendé par l'idée de laisser une trace de soi (Stathopoulos, 2023, p.61).

Envisager l'idéologie que le marquage des murs a pour finalité, dans un sens, de concevoir l'affirmation identitaire au-delà du corps, et dans un autre sens, de permettre l'habitation de l'espace.

10.5. Le relationnel pour combler l'espace

Dans l'optique d'investir l'espace de manière subjective, les détenus s'emparent de la question de la masculinité à des fins relationnelles. Alors que la prison est un univers où règne une masculinité hégémonique (Connell, 2005 ; Branders & Gauthier, 2023, p.330), les sujets masculins tentent de lutter contre l'enfermement via les jeux relationnels et de séduction (Branders & Gauthier, 2023). Branders et Gauthier (2023) ont pu expérimenter la prison en tant que terrain d'observation et témoigner de l'investissement spatial des détenus via les jeux de séduction, elles ont mobilisé le « genre comme outil heuristique afin d'investir le terrain » (Branders & Gauthier, 2023, p.323). Lorsqu'une femme fait partie du personnel de la prison, elle est exposée aux fantasmes, aux jeux de domination et aux luttes de pouvoir entre détenus partageant une vision stéréotypée du genre féminin (Branders & Gauthier, 2023).

Considérer la femme comme un indicateur d'observation en prison suppose d'établir que l'univers masculin de la prison est tiraillé entre recherche identitaire et moyens d'investissement de cette identité par la sexualité ; soit,

Les détenus sont donc amenés à développer toutes sortes de mécanismes de défense pour retrouver un genre (...) : saisir furtivement tout ce qui pourrait venir les aider à se réapproprier une certaine sexualité, ce qui se manifeste par des excès (fantasmes démesurés, relations toxiques, etc.) qui tranchent avec une certaine fugacité des rapports intersexes véritablement possibles (Branders & Gauthier, 2023, p.330).

La prison, ainsi considérée comme un monde monosexué, entrevoit les prémices d'une lutte de séduction, à la fois pour obtenir l'attention de la femme, mais aussi pour affirmer sa domination vis-à-vis des autres détenus (Branders & Gauthier, 2023, p.328).

En ce sens, le jeu relationnel sert d'investissement, que ce soit sur le plan identitaire ou de l'espace carcéral, « l'expression d'une identité virile – ou simplement masculine – dans un univers monosexué permet l'obtention d'un pouvoir, voire d'un statut, dans un monde clos qui n'offre d'autre possibilité d'en acquérir » (Branders & Gauthier, 2023, p.338).

Branders a pu expérimenter la prison empiriquement via l'atelier de théâtre. Lors de l'entretien, elle exprime avoir contribué à l'investissement de l'espace par sa présence féminine. Elle explicite que l'espace théâtre est alors investi comme terrain de séduction et de démonstration de la masculinité, soit que certains détenus en profitent pour exposer leurs muscles notamment, synonyme de virilité.

(...) la virilité s'appréhende comme vecteur de compréhension des représentations genrées carcérales et permet de mettre en évidence les relations de domination qui, dans l'univers monosexué qu'est la prison, s'actualisent tant entre les hommes et les femmes qu'entre les hommes eux-mêmes. (Branders & Gauthier, 2023, p.337).

Lors de notre entretien, Branders utilise le terme de « vestiaire de foot » pour caractériser les jeux qui s'opèrent dans l'espace carcéral ; cet espace est à appréhender comme lieu de « rencontre unisexué où les masculinités peuvent s'exprimer plus librement qu'en présence féminine » (Branders & Gauthier, 2023, p.339). L'insertion d'une femme dans cet univers masculin bouscule le dynamisme instauré entre détenus, elle redéfinit les conceptions spatiales tant sa présence conditionne les détenus à démontrer un type de comportement.

10.6. Le rejet de la féminité et de l'homosexualité

En considérant l'existence d'une identité masculine (Rivoal, 2017) forte en prison, indubitablement nous supposons une fébrilité de tout ce qui s'apparente à de la féminité. La virilité caractérise l'identité masculine des détenus, « cette même virilité solidarise une commune perception des hommes entre eux, exclut les femmes et leurs équivalents symboliques (...) pressant à la concurrence individuelle pour l'accès aux ressources matérielles et symboliques (...) » (Guenichon, 2011, p.224). Envisager la virilité comme

un adjectif qualifiant la masculinité, c'est concevoir indubitablement une « (...) opposition à la féminité » (Rivoal, 2017, p.151).

Rivoal (2017) dit ceci : « interroger la catégorie du « masculin » rappelle au contraire que celle-ci ne se pense qu'au regard du « féminin », dans une dialectique permanente et que ces catégories sont loin d'être des identités « naturelles » » (Rivoal, 2017, p.152). Son affirmation selon laquelle on ne peut penser le masculin sans penser le féminin prend alors tout son sens et exemplifie concrètement ce désir des détenus de se différencier de toutes étiquettes féminisantes. En considérant la virilité comme substance de l'hégémonie masculine (Connell, 2005 ; Rivoal, 2017), elle suppose la distinction avec toutes conceptions de la féminité ou de son écart à la virilité. Nous constatons alors une « marginalisation d'autres formes de masculinité et de féminité » (Rivoal, 2017, p.142).

Il semble également que la masculinité affirme une certaine légitimité hiérarchique, « l'idée d'une hiérarchie des masculinités découlait de l'expérience des hommes homosexuels, de la violence et des préjugés auxquels ils devaient faire face de la part des hétérosexuels » (Connell & Messerschmidt, 2015, p.154).

(Extrait entretien Englebert). [Mais j'ai déjà été confronté à des patients qui ont été violés par d'autres détenus, mais peut-être pas comme ça l'est représenté dans les films. Ce qui renvoie un peu à l'idée de l'homme fort très hétérosexuel et puissant au niveau de la masculinité qui viole des hommes faibles, fragiles et beaucoup plus féminins. C'est quand même un comportement homosexuel des deux côtés. Il y a quelque chose, même si je crois que c'est romancé par le monde cinématographique, mais il y a quelque chose de cet ordre-là, quelque chose qui s'apparente à de la féminité.]

L'exclusivité de certaines activités, comme les activités sportives en prison, témoigne de ce phénomène de masculinité étudié et d'un rejet de tout ce qui peut s'apparenter à de la féminité, voire à de l'homosexualité. L'importance accordée à l'apparence du corps, renvoie à la construction d'une image virile et puissante contrecarrant alors l'effet de l'enfermement (Sempé & Bodin, 2015, p.81). Exhiber un corps fort et masculin permet d'affirmer son identité, qu'elle soit hétérosexuelle ou protectionnelle ; cette logique est

d'autant plus présente en détention tant elle permet de se distinguer de la vulnérabilité (Sempé & Bodin, 2015, p.81).

L'enjeu fondamental de l'exhibition est la démonstration, d'autant plus lorsque le corps est visible par une femme (Sempé & Bodin, 2015, p.82). En considérant la place de la femme nécessaire dans le processus d'affirmation de la masculinité, envisager l'homosexualité en prison permet de différencier et de justifier la distinction entre détenus hétérosexuels et homosexuels. Sempé et Bodin (2015) ont étudié la question de l'homosexualité en prison et en retirent le constat qu'elle « peut être appréhendée comme une seconde condamnation » (Sempé & Bodin, 2015, p.83). En ce sens, l'identité est réduite à la sexualité du sujet, toutes ses caractéristiques identitaires dépendent de son orientation sexuelle (Sempé & Bodin, 2015, p.83).

Dans la continuité de l'homosexualité en prison, Branders a expérimenté cette thématique sensible lors de ses ateliers de théâtre et explicite la complexité de traiter de l'homosexualité dans le contexte carcéral. Au-delà du fait que le théâtre soit perçu comme une activité non virilisante, une réticence persiste à jouer le rôle de l'homosexuel.

(Extrait entretien Branders). [Le théâtre est perçu comme une activité de bourgeois, soit d'intellos ; et, par conséquent, d'homosexuels. Ce sont des propos qui se disent en prison : « tu vas faire ton truc d'intello, ton truc de bourgeois, ton truc de pédé ».]

(Extrait entretien Branders). [Il y a des thématiques qui sont difficiles à aborder, comme ce qui est lié à la sexualité, comment est-on en couple, comment est-on en famille, ... le rôle du père, le rôle du bon père. Ce sont des thématiques difficiles à aborder et pourtant systématiquement abordées. On a joué pendant tout un temps, une scène de coming out, on a réfléchi à l'homosexualité en prison, à travers un détenu qui était lui-même homosexuel, qui revendiquait le fait d'être homosexuel en prison, qui revendiquait le fait de le revendiquer, il disait que ça aide d'autres détenus à pouvoir assumer leur homosexualité en prison et il a été jusqu'à jouer une scène dans le spectacle là-dessus, en même temps que le projet Inside Out qui permet aux étudiants d'aller en détention, et on a joué en parallèle. C'était l'idée de jouer un coming out en prison et les étudiants faisaient la même chose. On

confrontait ensuite les deux scènes, on en discutait et on en faisait une scène commune. C'était intéressant car c'est là qu'on a vu les différences de rationalités, les expériences des gens, la manière de comprendre les phénomènes sociaux. Au niveau intersectionnel, c'est là qu'on voyait certains détenus dire que s'ils avaient affirmé une certaine homosexualité dans leur famille et dans leur culture, ça aurait pu être puni pénalement. D'une part, on avait le jeu d'un coming out très violent avec une réponse des parents très violente et d'autre part, les étudiants qui faisaient un coming out accepté avec une famille occidentale très ouverte. Et je me souviens d'un gars qui m'a dit « tu ne te rends pas compte, mais ce que tu nous demandes de jouer c'est trop dur pour nous, en fait, dans mon pays, on tue encore les gens quand ils sont homosexuels, on les tue ». Ça témoigne ici d'une socialisation de genre et avec une criminalisation du genre homosexuel.]

L'identité homosexuelle semble mise à mal au sein du dispositif carcéral, les détenus évoquent de réelles difficultés à jouer un homosexuel, il persiste une forme de rejet identitaire de cette homosexualité. Englebert nous permet d'approcher cette complexité identitaire au travers d'une de ses expériences.

(Extrait entretien Englebert). [J'ai une anecdote comme ça assez intéressante qui n'est pas liée au vécu carcéral, mais que je raconte. C'est un type, borderline bagarreur, qui à la sortie d'un café, va manger avec un copain et sort du resto, café, boîte et en sortant seul, il se fait draguer par un mec et le démolit, sans le tuer, même s'il pensait que c'était le cas. Une fois emprisonné, il me raconte l'histoire et dit « mais qu'est-ce que j'aurais pu faire d'autre ? », je lui ai répondu de peut-être juste refuser ses avances. Et quand j'ai dit ça, le gars était complètement choqué, parce qu'il ne s'était pas dit qu'il aurait pu simplement refuser la drague du gars. Ce gars-là était très fragile au niveau identitaire, mais qui s'est reconstruit plusieurs années après et s'est rendu compte qu'il était homosexuel. Il a réorganisé sa vie à la suite de ça. C'était presque un cas freudien, ça montrait le refus identitaire. Et ça je crois que c'est un mécanisme qui est un peu le même que celui qu'Edouard Louis met dans son roman et assez commun dans les prisons, celui de projeter sur l'autre une question identitaire parce qu'elle nous est propre.]

Là où le sport occupe également une place fondamentale, c'est lorsqu'il permet de concevoir les distinctions identitaires entre détenus hétérosexuels et détenus homosexuels, « (...) les détenus participant au sport rejettent, par une opposition dualiste presque caricaturale, toutes les manifestations perceptibles de la féminité, à laquelle sont associés les homosexuels » (Sempé & Bodin, 2015, p.85). Il semble alors qu'un rejet s'opère dans tout ce qui s'apparente à de la féminité, synonyme alors d'homosexualité. Une activité sportive, considérée comme féminisante, se voit être dépréciée par les détenus (Sempé & Bodin, 2015, p.85).

Les activités sportives privilégiées en prison indiquent un certain degré de masculinité, l'investissement dans d'autres sports devient restreint car ils restent faiblement pratiqués. Ainsi, les sports d'intérêt, le football ou la musculation, deviennent la référence en prison, au détriment d'autres sports, tels que le tennis ou le volley, jugés trop féminins (Sempé & Bodin, 2015). L'hétérosexualité domine, le détenu homosexuel est, par conséquent, exclu de cette dynamique (Sempé & Bodin, 2015, p.80).

Chapitre 11. Critique analytique

Notre étude portant sur la phénoménologie du corps en détention et de la propension des sujets incarcérés à investir leur subjectivité au travers de pratiques virilistes et masculinistes peut faire l'objet d'une critique analytique à part entière. Afin de procéder au mieux à l'analyse suivante, revenons sur le contenu des entretiens réalisés sur la thématique genrée de l'univers carcéral.

Les entretiens réalisés avec nos deux chercheurs de terrain, soit Jérôme Englebort et Chloé Branders, témoignent d'une réelle culture de la masculinité en prison. Que ce soit d'un point de vue des subjectivités ou des pratiques socialement valorisées, il semble qu'étudier la carceralité sous le prisme de la masculinité soit pertinent. Ces deux entretiens nous ont permis de relever certains aspects qualificatifs de la masculinité en prison.

Premièrement, la recherche d'affirmation d'une virilité peut témoigner, entre autres, d'une volonté d'autoprotection contre l'univers carcéral assez violent. Être un homme

viril est donc valorisé, tant par cette étiquette qui permet d'affirmer une certaine identité, mais aussi une légitimité au sein de la hiérarchie entre détenus. Deuxièmement, les comportements véhiculés en prison semblent rejoindre la culture machiste telle qu'elle a été étudiée par Béjin (1992) ; soit, le fait d'utiliser les injures comme moyen de défense, de partager une vision commune, voire stéréotypée de la femme ou de la mère ou encore un mépris pour l'homosexualité. Troisièmement, le corps reste l'outil de changements physiques et identitaires (Szczepaniak, 2016), mais aussi d'exposition dans une dynamique de séduction (Branders & Gauthier, 2023). Enfin, il existe un refus général des détenus d'être assimilés à toutes formes de féminité renforçant alors la conceptualisation de la virilité (Rivoal, 2017). En ce sens, la prison est considérée comme un univers monosexué rigide et peu enclin aux différences de genre.

Cependant, il est important de nuancer que ces entretiens sont réalisés avec des chercheurs, ils bénéficient donc d'une expertise et d'un recul qui nous permettent d'attester d'une certaine dynamique masculine au sein de la prison. Pour approfondir la présente étude, nous pouvons également poser la question des subjectivités sous le prisme de la transversalité, en évoquant les différences de races ou de milieux socio-économiques. Bien qu'il semble davantage pertinent de prendre en considération l'ensemble de cette sous-culture carcérale, le discours qui révèle la violence et les jeux de domination exacerbés en prison peuvent confirmer une dynamique genrée carcérale.

L'entretien réalisé avec notre ancien détenu, nous a permis d'approfondir la question de l'adaptation en prison et des moyens investis pour s'appropriier l'espace et le temps carcéral. Cet entretien met en avant plusieurs réalités envisagées au préalable dans cette étude, spécifiquement en termes d'investissement subjectif du dispositif.

Nous pouvons spécifier que l'espace est investi d'une part, par le trafic entre détenus, ce trafic étant possible par l'accès facilité aux moyens socio-économiques et, d'autre part, par la mise en place d'activités à visée plus culturelle. Nous avons justement abordé la thématique des « espaces interstitiels » de Lamarre (2001) et de leur investissement par des détournements ; cet aspect de la détention semble alors se confirmer. Étant donné l'absence de salle de sport lors de la détention de notre intervenant, cette spécificité n'a pu être expérimentée par notre sujet. Investir l'espace, ou plus particulièrement, la cellule reste complexe ; car elle peut être fouillée à tout moment. Il évoque également la

complexité du sentiment de surveillance permanent. Comme nous l'avons évoqué, les perspectives de violation de l'espace personnel par les fouilles ne permettent pas une émancipation de la subjectivité (Lhuilier, 2007).

En termes de temporalité, nous pouvons attester d'un temps relativement figé où les perspectives sont considérablement restreintes. Les moyens d'investissements temporels sont donc relatifs ; d'une part, à la dimension de l'imaginaire telle qu'elle a été étudiée par Englebert (2019) et, d'autre part, au rythme réglementé de la prison (préau, repas, sonneries, ...). Pour notre sujet, l'imagination dépendait fortement des plans d'évasion qu'il envisageait. Lorsqu'il a pu se procurer une guitare, il a investi son temps autrement.

Concernant la thématique de l'univers genré de la prison, notre ancien détenu a également exprimé que la prison était un monde relativement macho où règnent la peur et la violence. Il témoigne également d'un rejet de la féminité, à un point tel que certains détenus refusaient de s'adresser aux surveillantes, comme nous l'avons théorisé par l'étude de Sempé et Bodin (2015).

Cependant, l'entretien réalisé avec notre troisième intervenante (directrice de prison) nous a, au contraire, révélé un discours banalisant de la réalité carcérale. Exposée aux questions relatives à la dynamique carcérale genrée, à l'investissement corporel du corps en détention ou aux activités permettant l'émancipation des subjectivités, elle évoque difficilement la masculinité ou la virilité. Elle exprime plutôt le fait que la prison est un monde violent, mais que le sport ou les changements corporels ne semblent pas faire partie intégrante du vécu carcéral ; soit, qu'ils préexistent avant la détention.

Contrairement aux propos d'Englebert qui évoquait un changement évolutif des corps en détention, notre directrice de prison ne semble pas avoir relevé ce genre de changements corporels. Elle explicite également la faible visée des activités culturelles telles que le théâtre ou la musique, étant donné que les ateliers ne peuvent pas compter un grand nombre de participants. Son intérêt se porte plutôt sur la possibilité de travailler en détention, en accordant une moindre importance aux autres moyens d'investissements temporels. Néanmoins, l'entretien nous a permis de relever certains aspects intéressants que nous pouvons mobiliser pour notre étude.

Premièrement, l'accès au travail dépend fortement des moyens socio-économiques préalables. Certains détenus sont alors plus privilégiés que d'autres en termes d'accès au travail.

Deuxièmement, il existe une émergence du panel d'activités réalisables en prison, même si elles sont limitées en participation.

Troisièmement, les détenus ont la possibilité d'investir subjectivement leur cellule, en décorant ou en se procurant des objets au sein de la prison.

Quatrièmement, le trafic de chaussures et de drogue semble le plus répandu dans la prison. Le trafic est un moyen d'investissement, à la fois spatial et temporel.

Enfin, le discours obtenu lors de cet entretien témoigne d'une banalisation accrue de ce qu'il se passe en prison, le faible degré d'intérêt porté sur la question du vécu carcéral, des changements physiques ou des tensions masculinistes qui s'opèrent au sein du dispositif, semblent être des réalités de moindre envergure pour notre interlocutrice.

La particularité des entretiens réalisés nous permet de concevoir, dans une certaine mesure, que le climat carcéral renvoie à la notion de violence verbale ou physique, de crainte et de résistance. Pour rendre compte de la masculinité, nous devons partir de l'hypothèse que la masculinité et la virilité sont en quelque sorte des réponses à l'univers carcéral qui se veut désobjectivant et contraignant en termes de spatio-temporalité.

Partie 3. Conclusion

Pour rappel, notre thématique est la suivante ; « Le phénomène de masculinisation des prisons : le corps incarcéré à l'origine d'une transformation physique et psychologique, en proie à l'homogénéisation des subjectivités et au renforcement de la représentation stéréotypée de la figure identitaire masculine ».

La finalité de cette recherche a pour objectif de démontrer, premièrement, la perte de subjectivité qui s'opère en prison confirmant alors une identité dite carcérale (Englebert, 2023) et la propension des détenus à tendre vers une identité virile, qualifiant alors la masculinité qui anime notre étude (Béjin, 1992).

Pour traiter cette thématique, nous avons envisagé la question du corps en passant par la phénoménologie. Ainsi, en considérant l'espace et le temps en tant que coordonnées de l'existence, nous avons pu questionner l'investissement et l'appropriation subjective de la spatio-temporalité (Englebert, 2019).

Premièrement, nous avons pu mettre en avant qu'il réside depuis les théories de Lombroso, une tendance à stéréotyper la physionomie virile de l'homme criminel (Faugeras, 2009). Nous avons également pu constater au travers d'une étude de Caire (2022) que statistiquement, les hommes commettent plus de crimes que les femmes. Néanmoins, cette donnée statistique peut être nuancée par quelques biais de recherche que nous avons évoqués préalablement. Il est intéressant de penser le stéréotype dans l'étude suivante, étant donné que le phénomène étudié porte sur la masculinité, qui suppose déjà en lui-même, une vision stéréotypée de ce qui fait le masculin. Nous avons donc pris comme référence la figure du « mâle » telle qu'elle est abordée dans l'étude de Sempé et Bodin (2015).

Deuxièmement, pour concevoir le corps, nous avons défini le dispositif. Agamben (2006) propose une définition du dispositif comme la structure qui régule les pratiques et les discours. Agamben (2006) évoque également les notions d'assujettissement et de docilité des corps. Cette conception du dispositif nous a permis de penser l'institution totale de Goffman et l'aménagement architectural de la prison (Milhaud, 2015).

Nous avons ensuite envisagé une compréhension phénoménologique du corps incarcéré en plaçant le *Leib* comme dimension fondamentale de l'expérience (Dastur, 1999). Le corps incarcéré est alors perçu selon ses facultés d'habitation et de territorialisation (Lamarre, 2001). Le sujet incarcéré est exposé à une réalité qu'il doit s'appropriier et expérimenter par son corps (Chamond & al., 2014). En résumé, « la conscience est radicalement charnelle et incarnée et, à l'origine, permet l'inscription dans la spatio-temporalité mondaine autant qu'elle la crée » (Englebert, 2019, p.25).

Pour investir le temps et l'espace, le sujet doit faire l'expérience de l'incarcération. Cette expérience se réfère à l'espace transitionnel de Winnicott (Janssen, 2016). L'investissement des cellules, des objets ou du corps signifie que le dedans investit le dehors et inversement (Janssen, 2016). En ce sens, la territorialisation est efficace lorsque le sujet parvient d'une certaine façon, à s'adapter, soit à intérioriser l'expérience carcérale. Cependant, nous avons vu qu'une adaptation totale peut devenir pathologique dans l'optique où elle limite le sujet dans ses perspectives et dans son imaginaire (Englebert, 2019). L'imposition d'une spatio-temporalité régie par l'instance carcérale peut engendrer des défaillances dans la construction du sujet, qui se retrouve alors désubjectivé par l'incarcération (Carne, 2021).

Cette perte de subjectivité du sujet, matérialisée par la carceralité, peut être contrebalancée par la recherche d'investissement corporel dans les limites de l'institution (Lhuillier, 2007). C'est dans cette optique qu'émerge le phénomène de masculinité des prisons. Autrement, il semble que la perte identitaire résultant de l'incarcération mène à un phénomène d'hégémonie masculine (Connell, 2005 ; Rivoal, 2017). Le caractère monosexué de la prison contribue à renforcer les normes de la virilité et, par conséquent, de la masculinité (Rivoal, 2017).

Afin de conceptualiser la masculinité, nous avons abordé l'étude de Béjin (1992) qui relève quelques caractéristiques substantielles du machisme. Certains éléments ont donc été mis en avant au sein de notre étude, dont le partage de figures stéréotypées de la femme et de l'homosexualité (Béjin, 1992). Ces éléments ont d'ailleurs pu être exemplifiés lors de nos entretiens. En d'autres termes, l'utilisation du langage pour qualifier l'homosexuel, de la posture hypersexualisée de la femme et d'une volonté d'exhiber un corps fort, sont d'autant plus présentes dans le milieu carcéral.

Toujours en étudiant la masculinité sous le prisme du corps, nous pouvons déterminer le travail d'une culture du corps en prison (Sempé & Bodin, 2015). Le corps devient un outil de transformation et d'adaptation, il permet l'affirmation identitaire et la démonstration de la virilité (Sempé & Bodin, 2015).

Pour clore cette étude sur l'investissement identitaire et la propension des détenus à tendre vers une identité genrée masculine, nous avons envisagé quelques pistes d'émancipation des subjectivités. Ainsi, les activités en prison semblent permettre l'investissement du corps ; et par conséquent, des subjectivités (Stathopoulos, 2023). L'entretien réalisé avec Jérôme Englebert nous a permis de confirmer l'importance de visées thérapeutiques travaillant sur les subjectivités des détenus. Ce travail de la subjectivité doit favoriser son émancipation au sein du dispositif, sans tomber dans une pathologie liée à l'enfermement des corps (Englebert, 2019). Ainsi, encourager le sentiment d'appartenance au groupe (Ravit, 2008) ou la mise en récit de la subjectivité (Kalonji, 2016) décuplent les facultés de territorialisation (Lamarre, 2001).

C'est en plaçant le corps comme outil d'adaptation et de subjectivation, que nous pouvons reconnaître le rôle fondamental du sport et de la musculation dans la lutte contre l'enfermement (Sempé, 2016) et dans la recherche identitaire (Sempé & Bodin, 2015) ; cette identité tendant néanmoins vers la figure du « mâle » (Sempé & Bodin, 2015). Le corps est également mobilisé lors d'activités d'expression, telles que le théâtre, redéfinissant les conceptions spatiales (Branders, 2018) et imaginaires du sujet (Englebert, 2019). Cet espace est investi de manière polysémique, à la fois comme champ d'expression, mais aussi, comme enjeux de séduction (Branders & Gauthier, 2023) et d'exhibition des corps. Enfin, le corps peut être investi en tant qu'espace de marques corporelles par le tatouage (Rioult, 2006).

Enfin, nous pouvons conclure que le sujet en détention est confronté non seulement à une perte de son identité charnelle, redéfinie par la rigidité d'un dispositif presque totalisant, mais qu'il cherche des moyens d'investissement spatio-temporel par son expérience subjective de la prison. En s'adaptant, le sujet semble rejoindre une conception de la masculinité et de la virilité afin d'affirmer un corps fort. Cette perspective a notamment

été confirmée par le rejet de toutes tendances féminines et de l'homosexualité (Sempé & Bodin, 2015).

Bibliographie

- Agamben, G. (2006). Théorie des dispositifs. *Po&sie*, 115, 25-33, disponible sur <https://doi.org/10.3917/poesi.115.0025>
- Assoun, P.-L. (2004). L'inconscient du crime. La « criminologie freudienne ». *Recherches en psychanalyse*, 2(2), 23-39, disponible sur <https://doi.org/10.3917/rep.002.0023>
- Bailly, R. (2001). Le jeu dans l'œuvre de D.W. Winnicott. *Enfances & Psy*, 15(3), 41-45, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ep.015.0041>
- Béjin, A. (1992). Chapitre premier. Le machisme comme repoussoir. Dans : , A. Béjin, *Le nouveau tempérament sexuel: Essai sur la rationalisation et la démocratisation de la sexualité* (pp. 11-25). Paris: Éditions Kimé, disponible sur <https://doi.org/10.3917/kime.bejin.1992.01.0011>
- Branders, C. (2018). « Je suis détenu ». Les expressions subversives des comédiens incarcérés. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 80, 93-116, disponible sur <https://doi.org/10.3917/riej.080.0093>
- Branders, C. & Gauthier, L. (2023). Se faire draguer en taule : la relation d'enquête à l'épreuve de l'ordre carcéral genré. *Déviance et Société*, 47, 319-354, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ds.472.0169>
- Bony, L. (2015). La domestication de l'espace cellulaire en prison. *Espaces et sociétés*, 162, 13-30, disponible sur <https://doi.org/10.3917/esp.162.0013>
- Brunon-Ernst, A. (2007). Les métamorphoses panoptiques : de Foucault à Bentham. *Cahiers critiques de philosophie*, 4, 61-71, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ccp.004.0061>

- Caire, A.-B. (2022). Fiche 8. La répartition de la criminalité en fonction du sexe. In *Criminologie* (p. 72-79). Ellipses, disponible sur <https://www.cairn.info/criminologie--9782340063105-p-72.htm>
- Carne, A. (2021). Traversée du trou noir entre prison et recours à l'acte. *Recherches en psychanalyse*, 31, 87-105, disponible sur <https://doi.org/10.3917/rep2.031.0087>
- Catellin, S. (2004). L'abduction: une pratique de la découverte scientifique et littéraire. *Hermès, La Revue*, 39, 179-185, disponible sur <https://doi.org/10.4267/2042/9480>
- Chabaud-Rychter, D., Descoutures, V., Devreux, A. & Varikas, E. (2010). Introduction: Questions de genre aux sciences sociales « normales ». Dans : Danielle Chabaud-Rychter éd., *Sous les sciences sociales, le genre: Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour* (pp. 9-24). Paris: La Découverte, disponible sur <https://doi.org/10.3917/dec.chaba.2010.01.0009>
- Chamond, J., Moreira, V., Decocq, F. & Leroy-Viémon, B. (2014). La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. *L'information psychiatrique*, 90, 673-682, disponible sur <https://doi.org/10.1684/ipe.2014.1252>
- Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates: L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain. *Déviance et Société*, 27, 363-387, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ds.274.0363>
- Chevalier, F. & Meyer, V. (2018). Chapitre 6. Les entretiens. Dans : Françoise Chevalier éd., *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 108-125). Caen: EMS Editions, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0108>
- Connell R. (2005). *Masculinities*, Univ. Of California Press.

- Connell, R. & Messerschmidt, J. (2015). Faut-il repenser le concept de masculinité hégémonique : Traduction coordonnée par Élodie Béthoux et Caroline Vincensini. *Terrains & travaux*, 27, 151-192, disponible sur <https://doi.org/10.3917/tt.027.0151>
- Dastur, F. (1999). Phénoménologie et intersubjectivité. In *Husserl. Des mathématiques à l'histoire* (p. 75-100). Presses Universitaires de France, disponible sur <https://www.cairn.info/husserl-des-mathematiques-a-l-histoire--9782130471097-p-75.htm>
- Declerck, G. (2011). Physique de l'espace et phénoménologie de l'espace. *Philosophia Scientiæ*, 15-3, 197-219, disponible sur <https://doi.org/10.4000/philosophiascientiae.694>
- Deutsch, C. (2015). L'empowerment en santé mentale. *Sciences & Actions Sociales*, 1, 15-30, disponible sur <https://doi.org/10.3917/sas.001.0015>
- Diop Sall, F. (2022). Chapitre 6. L'art de faire parler les données : le chercheur en management est-il un artiste ?. Dans : Michel Kalika éd., *L'homme qui fait parler les données: Hommage au professeur Jean Moscarola* (pp. 76-85). Caen: EMS Editions, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ems.kalik.2022.01.0076>
- Dufaux, F. (2010). L'emploi des personnes incarcérées en prison : pénurie, flexibilité et précarité: Une normalisation ?. *Déviance et Société*, 34, 299-324, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ds.343.0299>
- D.W. Winnicott, *La mère suffisamment bonne*, Paris, Payot, 2006
- Englebert, J. (2019). Enfermement carcéral, imaginaire et pathologie de l'adaptation. *Empan*, 114, 22-30.
- Englebert, J. (2023). Corps carcéral et techniques du corps : la possibilité d'une clinique à partir de Mauss, Foucault et Deleuze. Dans : Florent Sarnette éd., *Corps*

et prison: Murs et dé-corps en détention (pp. 131-144). Nîmes: Champ social, disponible sur <https://doi.org/10.3917/chaso.sarne.2023.01.0131>

- Eustache, M. (2009). Le concept de rétention chez E. Husserl : une mémoire constitutive aux sources de la mémoire de travail. *Revue de neuropsychologie*, 1, 321-331, disponible sur <https://doi.org/10.1684/nrp.2009.0050>
- Faugeras, P. (2009). Le criminel né: De l'actualité surprenante de Cesare Lombroso, phrénologue italien du xixe siècle et de ses thèses organicistes où se conjoignent ouvertement et intimement criminalité et folie. *Sud/Nord*, 24, 55-67, disponible sur <https://doi.org/10.3917/sn.024.0055>
- Ferrari, G. (2001). Le corps et le stéréotype. *Hermès, La Revue*, 30, 85-90, disponible sur <https://doi.org/10.4267/2042/14519>
- Fischer, Gustave-Nicolas, (1997). *Psychologie de l'environnement social*, Paris, Dunod, 204 p.
- Foucault, M. (1993). Chapitre premier. Des institutions complètes et austères. In *Surveiller et punir* (p. 267-298). Gallimard, disponible sur <https://www.cairn.info/surveiller-et-punir--9782070729685-p-267.htm>
- Goffman, E. (1968). *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de minuit.
- Guenichon, T. (2011). La prison et ses hommes. Dans : Daniel Welzer-Lang éd., *Masculinités : état des lieux* (pp. 223-232). Toulouse: Érès, disponible sur <https://doi.org/10.3917/eres.welze.2011.01.0223>
- Husserl, E. (1913) *Idées directrices pour une phénoménologie* (Trad. P. Ricoeur). Paris : Editions Gallimard.

- Janssen, C. (2016). À la rencontre du monde avec Winnicott. *L'école des parents*, N621, 13-28, disponible sur <https://doi.org/10.3917/epar.s621.0013>
- Jeangène Vilmer, J. (2004). Cogito, ergo sum : induction et déduction. *Archives de Philosophie*, 67, 51-63, disponible sur <https://doi.org/10.3917/aphi.671.0051>
- Kalonji, J. (2016). De quelques considérations sur la prise en charge de patients dits psychotiques en annexe psychiatrique. *Cahiers de psychologie clinique*, 47, 95-110, disponible sur <https://doi.org/10.3917/cpc.047.0095>
- Lamarre, J. (2001) « La territorialisation de l'espace carcéral », *Géographie et cultures*[En ligne], 40 | 2001, mis en ligne le 09 décembre 2020, disponible sur <https://doi.org/10.4000/gc.13593> (Consulté le 02 juillet 2024).
- Lewis, O. (1961). Les enfants de Sánchez. Autobiographie d'une famille mexicaine (1^{er} éd. Américaine 1961), Paris, Gallimard, 1963, 639p.
- Lhuilier, D. (2007). Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité ». *Bulletin de psychologie*, 491, 447-453, disponible sur <https://doi.org/10.3917/bupsy.491.0447>
- Lombroso, C. *La femme criminelle et la prostituée* (1895), Bernin, éd. Jérôme Millon, 1991.
- Mary, P., Bartholeyns, F. & Béghin, J. (2006). La prison en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus ?. *Déviance et Société*, 30, 389-404, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ds.303.0389>
- Mauss, M. (1936). Les techniques du corps. In *Sociologie et Anthropologie*. Paris : PUF. 1968.

- Milhaud, O. (2015). L'enfermement ou la tentation spatialiste. De « l'action aveugle, mais sûre » des murs des prisons. *Annales de géographie*, 702-703, 140-162, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ag.702.0140>
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 1 - Choisir une approche d'analyse qualitative. Dans : , P. Paillé & A. Mucchielli(Dir), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 13-32). Paris: Armand Colin, disponible sur <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0013>
- Point, S. (2018). Chapitre 15. L'analyse des données qualitatives : voyage au centre du codage. Dans : Françoise Chevalier éd., *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 262-282). Caen: EMS Editions, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0262>
- Ravit, M. (2008). Construire sa peine : temporalité et travail psychique en prison, dans un groupe « Photolangage ». *Bulletin de psychologie*, 493, 63-70, disponible sur <https://doi.org/10.3917/bupsy.493.0063>
- Regnauld, H. (2012). Les concepts de Félix Guattari et Gilles Deleuze et l'espace des géographes. *Chimères*, 76, 195-204, disponible sur <https://doi.org/10.3917/chime.076.0195>
- Renneville, M. (2005). “Le criminel-né : imposture ou réalité ?”, *Criminocorpus* [Online], *Archives d'anthropologie criminelle* and related subjects, Online since 01 January 2005, disponible sur <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.127> (Consulté le 4 août 2024).
- Ricœur, P. (1984). Fondements de l'éthique. *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 3(1), 61-71, disponible sur <https://doi.org/10.3406/chris.1984.956>
- Ricœur, P. (2008). Le récit : Sa place en psychanalyse. In *Autour de la psychanalyse* (p. 277-289). Le Seuil, disponible sur <https://www.cairn.info/ecrits-et-conferences-1--9782020964258-p-277.htm>

- Rioult, C. (2006). Le tatouage : Un certain regard sur le corps. *Journal français de psychiatrie*, 24(1), 40-44, consulté le <https://doi.org/10.3917/jfp.024.44>
- Rivoal, H. (2017). Virilité ou masculinité ? L’usage des concepts et leur portée théorique dans les analyses scientifiques des mondes masculins. *Travailler*, 38, 141-159. <https://doi.org/10.3917/trav.038.0141>
- Rouers, B. (2006). Les marques de l’être et du paraître. Piercing, tatouages, des actes individuels et volontaires. *Enfances & Psy*, 32(3), 115-125, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ep.032.0115>
- Saint-Clément, S. & Héas, S. (2011). Tatouages et masculinités chez les étudiants en sport de Karukéra. Le tégument comme affirmation d'une puissance physique et sexuelle ?. *Champ psy*, 59, 127-142, disponible sur <https://doi.org/10.3917/cpsy.059.0127>
- Sami-ali. (1977). *Corps réel, corps imaginaire*, Paris, Dunod, 1998.
- Scheer, D. (2016). Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison: De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2, 419-427, disponible sur <https://doi.org/10.3917/rsc.1602.0419>
- Sempé, G., Gendron, M. & Bodin, D. (2007). Le corps sportif en détention, entre contraintes et libération: Approche comparative franco-canadienne. *Corps*, 2, 55-60, disponible sur <https://doi.org/10.3917/corp.002.0055>
- Sempé, G. & Bodin, D. (2015). Homo-sociabilité et (auto)exclusion en prison pour hommes. Usages sociaux du sport et divisions de l’espace. *Espaces et sociétés*, 162, 79-93, disponible sur <https://doi.org/10.3917/esp.162.0079>
- Sempé, G. (2016). Chapitre 2. Valoriser les usages sociaux du sport en prison à travers l’exemple de « bonnes pratiques ». In *Sports et prisons en Europe* (p.

45-98). Conseil de l'Europe, disponible sur <https://www.cairn.info/sports-et-prisons-en-europe--9789287182661-p-45.htm>

- Sibertin-Blanc, G. (2010). Cartographie et territoires: La spatialité géographique comme analyseur des formes de subjectivité selon Gilles Deleuze. *L'Espace géographique*, 39, 225-238, disponible sur <https://doi.org/10.3917/eg.393.0225>
- Stathopoulos, A. (2023). Des interventions artistiques en prison pour changer la donne du jeu social carcéral. *Sociographe*, 84, LIII-LXXXI, disponible sur <https://doi.org/10.3917/graph1.084.liii>
- Szczepaniak, M. (2016). Le vécu du corps à travers la pratique de la musculation. *Le Journal des psychologues*, 334, 49-54, disponible sur <https://doi.org/10.3917/jdp.334.0049>
- Truffaut, J. (2023). Du corps incarcéré au corps du délit. Quelques figures de la rencontre clinique en prison. *Corps & Psychisme*, 82, 29-47.
- Verneris, M. (2016). Quand les graffitis font le mur.: Analyse socio-sémiotique dans les murs d'une ancienne abbaye reconvertie en maison centrale, Clairvaux. *Le sujet dans la cité*, N5, 45-62, disponible sur <https://doi.org/10.3917/lstdc.hs05.0045>
- Zakhour, S. & Tarazi-Sahab, L. (2019). Le tatouage et ce qu'il révèle: Une dimension psychologique. *L'Autre*, 20, 330-332, disponible sur <https://doi.org/10.3917/lautr.060.0330>
- Zanna, O. (2010). Un sociologue en prison. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 9, 149-162, disponible sur <https://doi.org/10.3917/nrp.009.0149>

Ouvrages consultés (non cités dans le présent travail)

- Dupont-Bouchat, M.-S. (1988). Duplicéaux ou le rêve cellulaire. In: *Déviante et société*. Vol. 12 - N°1. pp. 1-27, disponible sur <https://doi.org/10.3406/ds.1988.1527>
- Lavigne, J.-F. (2005). Chapitre premier. Le premier essai d'une théorie phénoménologique de la connaissance : L'échec des recherches logiques. In *Husserl et la naissance de la phénoménologie* (p. 103-144). Presses Universitaires de France, disponible sur <https://www.cairn.info/husserl-et-la-naissance-de-la-phenomenologie--9782130535478-p-103.htm>
- Pailler, J.-J. (2010). Tatouages et marques d'attention. *Revue française de psychosomatique*, 38(2), 65-74, disponible sur <https://doi.org/10.3917/rfps.038.0065>
- Petitmengin, C. (2011). Le dedans et le dehors : une exploration de la dynamique pré-réfléchie de l'expérience corporelle. *Travail et Apprentissages*, 7, 105-120, disponible sur <https://doi.org/10.3917/ta.007.0105>
- Sebbah, F.-D. (2001). Chapitre 1. La subjectivité dans la phénoménologie française contemporaine. In *L'épreuve de la limite* (p. 155-172). Presses Universitaires de France, disponible sur <https://www.cairn.info/l-epreuve-de-la-limite--9782130514190-p-155.htm>
- Thierry, Y. (1995). La subjectivité et le monde commun. In *Conscience et humanité selon Husserl* (p. 53-86). Presses Universitaires de France, disponible sur <https://www.cairn.info/conscience-et-humanite-selon-husserl--9782130469018-p-53.htm>

- Turbet Delof, Y. (2015). Aux femmes invisibles... Une expérience théâtrale en prison. *Les Cahiers de la Justice*, 1(1), 29-36, disponible sur <https://doi.org/10.3917/cdlj.1501.0029>

Annexes

Expertises scientifiques

Jérôme Englebert (Docteur en psychologie et professeur universitaire)

- Comment envisagez-vous la place du corps, des subjectivités au sein de la prison ?

J'avais toujours été très marqué comment en prison, la salle de sport, on appelle ça, la salle de body et ce, dans plusieurs prisons que j'ai fréquentées. En tout cas, ça m'étonnait beaucoup car c'est la salle de corps quoi, c'est le bodybuilding, on disait « je suis allé au body ». Et je pense que ça, voilà, je trouvais ça assez intéressant. Et alors... euh... ça c'était une pratique et de fait, qui est extrêmement, alors, masculiniste, mais en même temps, c'est peut-être un peu trop rapide de dire ça, parce qu'il y a des femmes qui font du bodybuilding aussi. C'est plutôt la mise en évidence des caractéristiques, comment... sculpture du muscle en prison. Alors, ils sont souvent associés à des valeurs masculines, mais je dirais quand même que c'est à mon avis, trop simple de réduire ça à quelque chose de seulement masculin, il en est de même pour le tatouage, il y a des femmes qui le font aussi.

- Selon certaines études, la féminité en prison serait perçue comme quelque chose de plus vulnérable, qu'une distance s'opère donc entre la féminisation de certaines pratiques et la virilité, qu'en pensez-vous ?

Oui ça, un sentiment de virilité et aussi, d'autoprotection, car c'est un monde terriblement violent la prison, alors ça dépend des prisons et dans les prisons, des sections. Je sais bien qu'il y avait des jeunes, quand ils arrivaient en prison, ils avaient 18-19 ans, je sais bien que je leur disais « mais attendez quelques années avant d'aller au préau », le préau c'est la sortie. Je sais bien que ça me marquait beaucoup et on sentait dans certains endroits, des mots d'une violence inouïe. Mais c'est très compliqué de savoir comment on peut jauger la dimension masculine, parce que finalement, la prison elle est, de facto, masculine, sauf les sections féminines, et qui sont de facto, féminines. Comme on n'est pas dans un environnement où les différents genres ne sont

pas représentés, il y a de facto, quelque chose qui se produit par rapport à ça. Et ce sont quand même des milieux, des lieux très conservateurs en termes de rapport aux normes, ce n'est pas un lieu en termes d'émancipation d'identité de genre, ... Ce qui n'est pas étonnant à mettre en évidence. En tout cas, ce qui m'avait beaucoup intéressé avec ces éléments-là, avec le bodybuilding et le tatouage, dont j'en parle un peu dans « L'Homme en situation » et dans un livre sur la situation borderline, d'un patient appelé Hippolyte, c'est un patient qui est tatoué sur tout le corps et qui s'auto-tatoue. Je trouvais ça assez fascinant car il est droitier; il a le bras gauche qui est plus beau, c'est assez comique.

- Existe-t-il d'autres formes de mobilisations qui permettent aux détenus de s'approprier une identité, étant donné que l'arrivée en prison favorise la désobjectivation (l'uniforme, ...) ?

Alors, bon, parler de perte de vêtements, c'est vrai, mais ce n'est pas le cas dans toutes les prisons, il y a des prisons où quand les détenus ne sont pas là pour très longtemps, on leur permet de s'habiller un peu différemment. C'est vrai qu'il y a une tenue pénale, qui est la base au sein des sections. Je pense à deux choses, il y a un autre moyen de véhicule du genre et de l'affirmation de la virilité en prison, c'est le langage. C'est un grand classique d'appeler l'autre « tapette » ou « pédé » et donc, en fait, a fortiori de féminiser l'autre. Ça m'a toujours fait penser au roman de Edouard Louis « Eddy Bellegueule », c'est un écrivain français et c'est un gars qui raconte un peu son histoire, en autobiographie, il vient du nord de la France et est homosexuel. Il est à l'école et il se rend compte qu'il y a un autre gamin qui a une posture féminine et dont tout le monde dit à ce jeune « sale pédé ». Il dit à ce moment-là « je sais que je dis quelque chose que je ne voudrais pas qu'on me dise, mais je décide de le faire, car c'est lui ou moi ». J'ai une anecdote comme ça assez intéressante qui n'est pas liée au vécu carcéral, mais que je raconte. C'est un type, borderline bagarreur, qui à la sortie d'un café, va manger avec un copain et sort du resto, café, boîte et en sortant seul, il se fait draguer par un mec et le démolit, sans le tuer, même s'il pensait que c'était le cas. Une fois emprisonné, il me raconte l'histoire et dit « mais qu'est-ce que j'aurais pu faire d'autre ? », je lui ai répondu de peut-être juste refuser ses avances. Et quand j'ai dit ça, le gars était complètement choqué, parce qu'il ne s'était pas dit qu'il aurait pu simplement refuser la drague du gars. Ce gars-là était très fragile au niveau identitaire, mais qui s'est reconstruit plusieurs années après et s'est rendu compte qu'il était homosexuel. Il a réorganisé sa vie à la suite

de ça. C'était presque un cas freudien, ça montrait le refus identitaire. Et ça je crois que c'est un mécanisme qui est un peu le même que celui qu'Edouard Louis met dans son roman et assez commun dans les prisons, celui de projeter sur l'autre une question identitaire parce qu'elle nous est propre. C'est un peu mis en scène dans les films, mais c'est moins fréquent que ce que l'on croit. Les scènes où on voit un prisonnier tout frêle qui se fait violer par des gros malabars, c'est parfois très romancé contrairement à ce qu'il se passe dans la réalité. Mais j'ai déjà été confronté à des patients qui ont été violés par d'autres détenus, mais peut-être pas comme ça l'est représenté dans les films. Ce qui renvoie un peu à l'idée de l'homme fort très hétérosexuel et puissant au niveau de la masculinité qui viole des hommes faibles, fragiles et beaucoup plus féminins. C'est quand même un comportement homosexuel des deux côtés. Il y a quelque chose, même si je crois que c'est romancé par le monde cinématographique, mais il y a quelque chose de cet ordre-là, quelque chose qui s'apparente à de la fémininité. Après, je ne suis pas sûr qu'on puisse parler de féminin, car ça n'existe pas vraiment en prison. Le féminin qui existe en prison, ce sont les gardiennes de prison, les psychologues, les assistantes sociales ou encore certaines directrices, qui sont d'ailleurs synonyme de fantasmes, ou alors les étudiants, les personnes qui gravitent, ... La plupart des interactions, c'est quand même entre hommes et hommes. Donc pour moi, c'est un monde qui refait avec du féminin sans féminin. Ce n'est pas quelque chose que j'ai directement étudié, je me suis plus intéressé à l'identité corporelle.

- Pensez-vous que diversifier les possibilités d'expressions corporelles au travers d'activités stigmatisées comme étant féminines, aurait un impact sur la conception même de cet univers dit principalement masculin ? Étant donné qu'il persiste une crainte des détenus d'être considérés comme féminins, y aurait-il une forme de réticence à participer à ce genre d'activités ?

C'est toujours difficile de prédire ce que ça pourrait faire, mais surtout, je ne pense pas qu'il y aurait une manière unique de réagir. Ce qui serait intéressant, c'est Chloé Branders qui a mis en scène dans une IPPJ, des jeunes hommes qui devaient jouer des sujets féminins et qui prenaient directement des positions un peu misogynes, en leur demandant ensuite de faire la même chose, mais en interprétant sa sœur. On voyait tout de suite que l'attitude changeait complètement, les personnes changeaient leur rôle. C'est donc plus intéressant de le faire et de voir ce que ça produit singulièrement chez les sujets,

que de dire ce que ça produirait de mettre tous les détenus ensemble à faire de la couture. Il n'y a pas de réponse unique, je pense, qu'il y en a qui n'en auraient rien à faire et ne viendraient pas et d'autres qui apprécieraient. Il ne faut pas non plus tomber dans le paradoxe que la couture est féminine, surtout à l'heure actuelle, c'est compliqué de déterminer ce qui est féminin.

- L'investissement des cellules par les détenus permettrait d'habiter l'espace subjectivement ; cependant, les gardiens peuvent à tout moment venir fouiller ou le détenu peut être changé de cellule, soit, des contraintes qui pèsent sur le vécu carcéral, qu'en pensez-vous, est-ce problématique ?

Je suis tout à fait d'accord. Mais ce qu'il y a, c'est que c'est difficile par le prisme du genre. Peut-être aussi une piste intéressante est-elle d'envisager ça par le prisme de l'intersectionnalité, de dire que ce n'est pas que le genre, mais toutes les formes de minorités. Parce qu'en prison, ce qui est très marquant, c'est la question des origines. Tous ceux qui passent par la prison savent que les détenus maghrébins et arabes sont appelés « ceux qui ont un régime sans porc ». Il y a comme ça des codifications qui se mettent en place et il y a des déterminismes qui disent qu'à problématiques égales, tu as plus de chances de te retrouver en prison si tu es fils d'immigrés que de parents de souche bien installés. Ça n'empêche pas que je trouve ça très intéressant d'étudier la prison sous l'angle de la masculinité. Ce qui est intéressant est aussi de lire « Surveiller et punir » de Foucault et de voir chez lui tous les dilemmes de masculinité, il ne traite que des hommes et pas de la féminité.

- Dans les entretiens que vous réalisez avec des détenus, existe-t-il un discours commun par rapport au vécu de la perte identitaire et d'adaptation en prison ?

C'est un peu l'objet de ma thèse. Je crois assez peu que l'expérience ne passerait que par le discours, je ne peux pas dire qu'il y a un discours qui revient. Il y a des éléments qui reviennent et que j'ai déjà abordés, ce qui me marque beaucoup en prison à l'heure actuelle, c'est le fait que la prison est un lieu où s'adapter est impossible, mais s'adapter est problématique ; c'est ce que j'appelle « la pathologie de l'adaptation ». On peut faire un lien avec le banal de Sami-Ali. C'est l'idée de dire que quelqu'un qui ne s'adapte pas en prison, c'est horrible car la prison est conçue de manière à éviter toute appropriation

des lieux. Dans le cas du bodybuilding, les jeunes ne s'adaptait pas, puis subitement s'adaptait et se sentaient mieux ; au fond, si on réfléchit bien, on devait s'inquiéter pour eux. J'en viens à dire que la prison ne permet pas l'adaptation et que si on s'adapte c'est encore pire, car il y a la création d'une nouvelle identité qui se produit, avec la particularité de la temporalité, on renonce à la temporalité extérieure et on hypothèque ses possibilités d'avenir. Moi, j'ai toujours soutenu que les cliniciens devaient paradoxalement aider le sujet à ne pas s'adapter, je me suis toujours opposé aux directeurs de prisons qui disaient que certains détenus sont des détenus modèles parce qu'ils s'adaptent facilement. Je trouvais ça toujours très inquiétant. Je trouve que le psy en prison, qui est le seul à pouvoir tenir ce rôle-là à mon avis, c'est d'aider le sujet à trouver un équilibre entre une adaptation et une inadaptation. Parce qu'une totale adaptation, ce n'est pas possible non plus ; mais trop d'adaptation, je trouve subjectivement que c'est inquiétant. Et je trouve ça très intéressant, mais c'est une question compliquée et qui dépasse la question de la masculinité. Je suis convaincu que les modes d'adaptation sont très liés à la question de la masculinité. Mais je ne suis pas sûr que si c'était féminin, ça irait mieux, je ne suis pas certain qu'injecter de la féminité dans les activités permettent de contrecarrer ça.

- Avez-vous des pistes thérapeutiques envisageables par rapport à la question de la non-adaptation ?

Il n'y a pas de règle, c'est au cas par cas. Je pense qu'il faut travailler sur la subjectivité de chaque patient pour trouver des moyens qui lui sont propres. Pour moi, l'être humain se caractérise par une double manière de s'adapter, il s'adapte à l'environnement et il fait avec les contraintes de l'environnement. En prison, il ne peut plus produire de modifications de l'environnement. Je m'intéresse toujours à savoir ce qui caractérise le sujet. C'est l'exemple des chaussures, je trouvais ça important que le jeune patient ramène sa paire de chaussures, moi je crois qu'il y a toujours par des petits actes, la nécessité de faire des choses comme ça. Je crois assez peu au programme thérapeutique, procédures thérapeutiques ; car c'est toujours du clé sur porte. Je me souviens d'un patient, il avait une affaire terrible avec son chat, c'était au tout début que je travaillais. Il avait passé des heures et des heures à ce que quelqu'un aille s'occuper de son chat parce qu'il venait d'être incarcéré. Je trouvais que c'était important et que tout le monde s'était un peu moqué de moi à la prison, en disant que j'étais psy, que je

venais d'être diplômé et que je passais du temps à régler cette affaire. Je sais bien que ce patient-là, qui était tombé pour longtemps, chaque fois que je le voyais, il me parlait de son chat et on avait créé quelque chose de fort. Là c'était une manière de conserver un lien avec l'extérieur, c'était important pour lui, plus que pour moi. Je n'avais pas à juger la nature de son inquiétude. C'est un peu du bricolage, on fait en fonction des situations, de s'adapter et de voir comment l'environnement s'adapte également.

- Que pensez-vous du modèle panoptique de Bentham à l'heure actuelle ?

Le panoptique à moins de sens qu'avant, pour des raisons d'apparition des caméras surveillance. La dimension panoptique est même présente dans notre société. Non seulement ça fait partie d'un environnement où tu sais que tu es surveillé, mais en plus, tu ne peux même plus te perdre, c'est terrible de vivre avec des choses comme ça. C'est aussi intéressant de penser les techniques d'enfermement par la question du corps de Mauss. Il montre que tout le façonnage social du corps va permettre aux individus d'appréhender des techniques, on parle d'habitus corporel. Ce ne sont pas les prescrits légaux qui nous façonnent, mais on est façonné comportementalement par ce qu'on voit. La prison devient un environnement sans technique du corps, qui ne permet pas de s'approprier l'espace.

Martinelli Maréva

Septembre 2024

**Le phénomène de masculinisation des prisons :
le corps incarcéré à l'origine d'une transformation physique et
psychologique, en proie à l'homogénéisation des subjectivités et
au renforcement de la représentation stéréotypée de la figure
identitaire masculine**

Promotrice : Professeure Marie-Sophie Devresse

L'étude suivante envisage le phénomène de masculinité des prisons sous le prisme de la quête identitaire des détenus. En étudiant la subjectivité phénoménologique, cette recherche tente de définir les moyens d'adaptation des sujets et de leur tendance à affirmer une identité masculine et virile. Par conséquent, nous évoquons les perspectives d'émancipation identitaire selon les facultés d'investissement corporel de la spatio-temporalité.

Quelles-sont les stratégies d'adaptation des détenus afin de conserver une identité socialement valorisée ? Comment pouvons-nous envisager l'investissement de la subjectivité quand elle est contrainte par l'enfermement ? Quels-sont les aspects du carcéral qui nous permettent de définir la masculinité en prison ? Dans quelle optique les moyens d'adaptation rejoignent-ils une dynamique genrée ?

Pour établir une réponse à notre questionnement, nous étudions la masculinité par une compréhension transversale du corps, de l'architecture, de l'espace et du temps. Ainsi, nous pouvons concevoir un culte du corps masculin matérialisé par la musculation, le tatouage et les stéréotypes de genre. Nous tentons de démontrer que l'affirmation identitaire masculine est le résultat ; d'une part, d'un univers carcéral monosexué, et d'autre part, d'une perte identitaire lors de la détention.